

Forêts Tropicales

Bulletin d'information de l'Organisation internationale des bois tropicaux, destiné à promouvoir la conservation et la mise en valeur durable des forêts tropicales



Réponse à la catastrophe

LE PERSONNEL de l'OIBT présente ses condoléances à tous les lecteurs touchés par les raz de marée qui ont frappé l'Indonésie, la Sri Lanka, la Thaïlande, l'Inde, les Maldives et d'autres pays en décembre 2004. Comme la plupart de ceux qui ont regardé avec horreur les reportages sur cet événement à mesure qu'ils révélaient l'ampleur de la destruction, nous voulons contribuer au processus de rétablissement pendant les mois et les années à venir.

Mais que pouvons-nous faire dans la pratique? En dehors de dons personnels en espèces, nous pouvons redoubler d'effort pour veiller à ce que l'OIBT apporte son soutien au développement, sous les formes qui lui son propres, avec autant de compétence et d'efficacité que possible. Cela peut sembler peu de chose, mais nous sommes persuadés que toute assistance, si petite soit-elle, sera la bienvenue.

Une des décisions prises à la trente-septième session du Conseil international des bois tropicaux (qui a eu lieu avant la catastrophe du tsunami) devrait permettre d'accroître l'efficacité des projets de l'OIBT sur le terrain. Cette décision porte sur les mesures visant à améliorer la formulation et l'évaluation des projets en fournissant aux institutions et aux organisations nationales pertinentes une formation et de nouveaux outils pour la préparation de projets OIBT bien conçus et ciblés qui aboutiront à des résultats tangibles et durables sur le terrain.

Les écosystèmes de mangrove peuvent constituer un réseau de protection contre le



A l'intérieur ▶ **l'exploitation au Congo** ▶ **le prodigieux Condor** ▶ **la gestion des mangroves** ▶ **et plus**

Table des matières

... Suite de l'éditorial

Qui exploite les forêts congolaises?	3
Le prodigieux Condor	7
La solution des autochtones	8
Aménagement du couloir de conservation Condor-Kutuku	10
Renaissance du rotin?	12
La gestion des mangroves	14
Situation actuelle des bois tropicaux	17
L'UICN définit son programme de travail	28

Rubriques

Rapport de bourse	20
Conférences	22
Ouvrages parus récemment	26
Formation	29
Réunions	30
Point de vue	32



Rédacteur Alastair Sarre
Traduction Yvonne Cunningham
Mise en page Justine Underwood
Base de données Manami Ohshima

Le bulletin *Actualités des Forêts Tropicales* est une revue trimestrielle publiée en trois langues (anglais, espagnol et français) par l'Organisation internationale des bois tropicaux. Les articles de ce bulletin ne reflètent pas nécessairement les opinions ou les politiques de l'OIBT. L'OIBT détient les droits d'auteur pour toutes les photographies publiées, sauf indication contraire. Les articles peuvent être réimprimés librement à condition que l'AFT et l'auteur soient mentionnés. La Rédaction devrait recevoir un exemplaire de la publication.

Imprimé sur papier contenant au minimum 50% de fibres recyclées et au moins 15% de déchets de consommation et sans utilisation de chlore.

L'AFT est diffusé **gratuitement** en trois langues à plus de 12.800 particuliers et organisations dans 125 pays. Pour le recevoir, veuillez communiquer votre adresse complète à la Rédaction. Le cas échéant, informez-nous de tout changement d'adresse.

International Tropical Timber Organization
International Organizations Center – 5th Floor
Pacifico-Yokohama, 1-1-1 Minato Mirai, Nishi-ku
Yokohama 220-0012 Japan
t 81-45-223 1110
f 81-45-223 1111
tftu@itto.or.jp
www.itto.or.jp

Couverture Un village en ruine sur le littoral de Sumatra après le raz de marée de décembre 2004. *Photo: Phillip A. McDaniel (US Navy)*

déferlement de vagues et de raz de marée, et l'OIBT oeuvre déjà avec certains pays pour améliorer la protection et la gestion des mangroves. L'article de la page 14 fait la synthèse d'évaluations à posteriori de certains des premiers projets sur les mangroves exécutés par l'OIBT; ces évaluations serviront également à rehausser la qualité de nouveaux projets. Conformément à son Plan d'action sur la mangrove, l'OIBT exécute actuellement plusieurs projets concernant la mangrove dans tous les pays tropicaux; il est envisagé qu'à la suite du tsunami beaucoup plus de projets de ce type seront entrepris en Asie du Sud et du Sud-Est et qu'il contribueront de manière tangible au processus de reconstruction.

Mais les forêts de mangrove ne sont pas les seules ayant besoin d'attention. Les récents éboulements aux Philippines, qui ont entraîné la mort de plus de cent personnes, ont été attribués en grande partie à la dégradation des forêts en montagne. Ailleurs sous les tropiques, la pauvreté rurale et le déboisement continuent, apparemment sans relâche, faisant craindre la possibilité que d'autres catastrophes naturelles se produiront à l'avenir. Il est clair qu'il faudra intensifier l'assistance dans beaucoup de pays tropicaux afin d'améliorer la gestion des forêts et faire de la foresterie une option d'utilisation des terres à la fois écologiquement rationnelle et rentable.

Pour sa part, à sa trente-septième session le Conseil a assigné un montant supplémentaire de 10 millions de dollars EU* à des projets qui, entre autres, aideront à mettre au point des principes, critères et indicateurs nationaux d'aménagement forestier durable dans la République du Congo, à entreprendre des activités de gestion du feu et de restauration des forêts après des incendies au Ghana, et à poursuivre la mise en valeur d'une aire de conservation transfrontière dans le "Triangle d'émeraude" entre la Thaïlande, le Cambodge et le Laos. Tout cela prouve que l'OIBT est en mesure de répondre relativement vite et concrètement à de nouveaux problèmes forestiers qui surgissent à l'échelle nationale ou internationale. Le Conseil se réunit deux fois par an et il est à même de financer de nouvelles initiatives lors de chaque session.

A la dernière session également, des fonds ont été alloués au réexamen et à la révision des *Directives OIBT pour la conservation de la diversité biologique dans les forêts tropicales de production*. Depuis la publication de ces directives en 1992, la conservation de la biodiversité a été abordée dans une optique différente et la nouvelle approche a été mise à l'épreuve. La révision, qui bénéficiera du

concours de l'UICN, du Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique et d'autres organisations pertinentes, en tiendra compte afin de produire des directives à la pointe du progrès qui pourront être appliquées au niveau national et à celui de l'unité forestière de gestion.

Les nouvelles subventions représentant 10 millions de dollars EU seront sans aucun doute accueillies avec satisfaction par les agences forestières en difficulté dans le monde tropical. Hélas, cette somme, toute importante qu'elle puisse sembler à de nombreuses institutions internationales à vocation forestière, n'est guère qu'une goutte d'eau dans la mer comparée à ce qui est nécessaire. La communauté internationale doit admettre que les efforts qu'elle a faits jusqu'ici pour traduire dans la réalité, en une action positive, ses préoccupations au sujet des forêts tropicales (y compris les écosystèmes de mangrove) n'ont pas été suffisants.

Il apparaît de plus en plus évident que les forêts tropicales sont importantes pour la santé et le bien-être à long terme de millions d'habitants des pays tropicaux, et sans doute aussi de ceux qui vivent ailleurs. Il est urgent non seulement de leur consacrer beaucoup plus de fonds mais aussi de distribuer ces fonds de manière judicieuse.

Alastair Sarre

**Les principaux donateurs à la session ont été les gouvernements du Japon, de la Suisse, des Etats-Unis et des Pays-Bas, tandis que les gouvernements finlandais, norvégien, de la République de Corée et néo-zélandais ont également promis de verser des fonds. En outre, des fonds ont été mobilisés au titre du Fonds libre d'affectation du Compte spécial de l'Organisation, du Sous-compte B du Fonds pour le partenariat de Bali et du Fonds de roulement.*

Qui exploite les forêts congolaises?

Un nouveau rapport de l'OIBT a fait une analyse préliminaire de l'industrie forestière dans le bassin du Congo

par Manuel Ruiz Pérez¹, Driss Ezzine de Blas¹, Robert Nasi², Marieke Sassen², Jeffrey Sayer³, Claudine Angoué⁴, Norbert Gami⁵, Ousseynou Ndoye², Grégoire Ngon⁶, Jean-Claude Nguingiri⁷, Donatien Nzala⁸, Benjamin Toirambe⁹ et Yves Yalibanda¹⁰

¹Universidad Autónoma de Madrid
Espagne

²Centre pour la recherche forestière internationale
Bogor, Indonésie

³WWF International
Gland, Suisse

⁴Département de sociologie
Université Omar Bongo
Libreville, Gabon

⁵Consultant indépendant
Wildlife Conservation Society
Brazzaville, République du Congo

⁶Institut de Recherches Agronomiques pour le Développement
Yaoundé, Cameroun

⁷OIBT
Libreville, Gabon

⁸Université Marien Ngouabi
Brazzaville, République du Congo

⁹MINAF-ET
Kinshasa, République démocratique du Congo

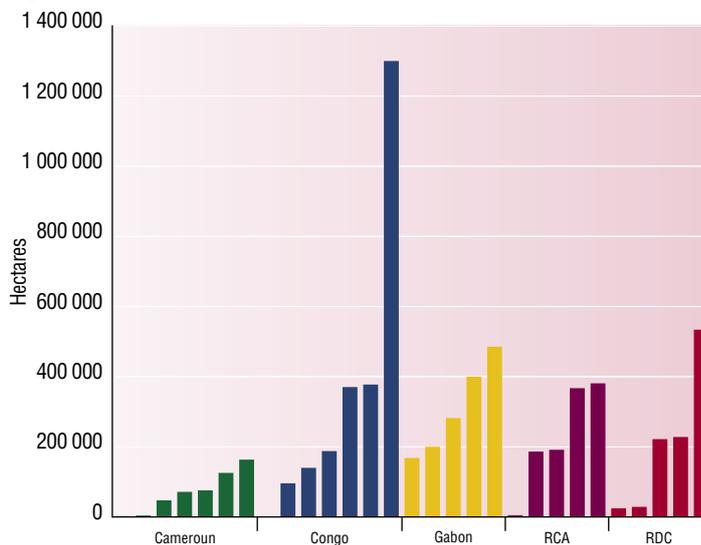
¹⁰Directeur des Exploitations Forestières
Bangui, République centrafricaine

IL Y A DÉJÀ plusieurs décennies que l'exploitation forestière industrielle est présente dans le bassin du Congo. Durant cette période, elle a évolué et s'est diversifiée, elle a gagné tous les pays de la région et s'est adaptée aux conditions locales et internationales—et pourtant, d'aucuns ont tendance à la croire statique et intrinsèquement homogène (Greenpeace Suisse 2004). Nous sommes persuadés qu'il est essentiel, pour améliorer les politiques nationales et régionales concernant l'aménagement forestier durable dans la cuvette congolaise, de comprendre la diversité de l'industrie et de caractériser les principaux facteurs qui influencent le changement.

En 2003–04, une équipe pluridisciplinaire composée d'experts nationaux et internationaux a entrepris une étude pilote financée par l'OIBT pour caractériser l'industrie d'exploitation forestière dans le bassin du Congo. Cette étude devait être une analyse préliminaire, exploratoire dans ses intentions et sa conception, mais ayant suffisamment de substance pour mettre en évidence des résultats et des aspects nouveaux et intéressants susceptibles d'être appliqués sur le terrain et au niveau des politiques. Elle vient s'ajouter aux analyses précédentes du secteur forestier dans la région effectuées par des institutions nationales et internationales telles que Tropenbos, le centre français de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement (CIRAD), le projet FORAFRI, et l'étude menée en 2003 par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture sur les perspectives de la foresterie en Afrique.

Diversité des superficies

Figure 1: Superficies des concessions par pays



Charge utile: camion chargé de grumes en République du Congo. Photo: CIB

La présente étude est essentiellement axée sur les concessions forestières dans cinq pays de la cuvette congolaise: le Cameroun, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, le Gabon et la République du Congo. Elle est fondée sur un questionnaire adressé à un échantillon stratifié de 30 concessions sélectionnées dans les cinq pays; une concession supplémentaire sur laquelle des renseignements partiels ont été obtenus a été ajoutée plus tard. L'échantillonnage était conçu de manière à couvrir les principaux types de concessions selon leur statut légal et la composition du capital.

Superficies et âge des concessions

Les 31 concessions examinées couvraient une superficie totale de 7,3 millions d'hectares; la taille de chacune d'elles était comprise entre 1800 hectares et 1,3 million d'hectares (Figure 1).

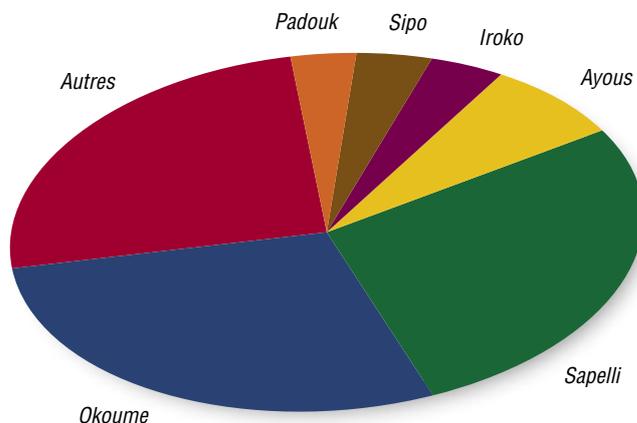
Une analyse de l'âge des concessions examinées a révélé deux groupes clairement différenciés: celui des concessions octroyées entre les années 50 et les années 70, à une époque où les prescriptions, la pression sur les terres et les normes du marché étaient moins rigoureuses, et celui des concessions attribuées au cours des 15 dernières années en insistant davantage sur la titularité nationale. L'âge de la concession détermine en partie également les règlements forestiers qui lui sont applicables, les concessions récemment attribuées devant prévoir un pourcentage plus élevé de transformation locale et la prise en compte de nouvelles personnes morales—comme les concessions communautaires au Cameroun.

Espèces prélevées

Dans cette région, l'industrie forestière est organisée en fonction de deux espèces prédominantes, l'okoumé et le sapelli, mais

L'okoumé, le sapelli et les autres

Figure 2: Pourcentage du total de la production régionale des 35 principales espèces prélevées dans les concessions étudiées



nous avons constaté que 35 espèces sont aussi prélevées en quantités importantes (Figure 2); ce sont des espèces qui sont à la fois commercialisables et largement réparties dans la forêt. Nous avons décelé une corrélation négative entre le nombre d'espèces et la distance de l'exploitation au port, les concessions éloignées ayant tendance à récolter moins d'espèces. Nous avons également identifié deux stratégies d'exploitation qui représentent potentiellement un important thème de recherche: toute la production de concessions industrielles à grande échelle tend à être dominée par une ou deux espèces, tandis que les concessions de moindre envergure tendent à répartir leur production de façon plus homogène entre un plus grand nombre d'espèces.

Permis de coupe

Tableau 1: Types de permis d'exploitation mentionnés

TITRE	PAYS	REMARQUES	CAS
Garantie d'approvisionnement	République démocratique du Congo	Superficie maximale autorisée: 500 000 hectares; plan de gestion exigé	5
Unité forestière d'exploitation	République du Congo		4
Unité forestière d'aménagement	République du Congo/Cameroun/Gabon	Permis le plus fréquent; conditionne les coupes aux prescriptions d'aménagement	8
Permis d'exploitation et d'aménagement	République centrafricaine	Equivalent d'un permis de coupe dans une unité forestière d'aménagement	4
Lot	République du Congo	Permis octroyé pour un an; coupe autorisée sur toute la superficie	1
Forêt communautaire	Cameroun	Accordé spécialement pour les forêts communautaires	2
Permis temporaire d'exploitation	Gabon		1
Coupe familiale	Gabon	Autorise l'abattage de 300 arbres dans un rayon de 5 km autour d'un village	2
Permis spécial de coupe	République centrafricaine	Autorise le prélèvement d'un nombre limité d'arbres, spécifié par le ministère	1

Prescriptions

Bien que les prescriptions pour l'octroi des permis d'exploitation diffèrent d'un pays à l'autre, il est possible de les regrouper en catégories. Les quatre premières catégories du tableau 1 représentent le type de permis le plus courant (21 cas) dans notre échantillon et ont un certain nombre de points communs, notamment du fait qu'elles concernent essentiellement des concessions industrielles de grande échelle et qu'un plan de gestion est exigé.

Un autre groupe de permis se rapporte davantage à des concessions de petite taille et/ou provisoires: lots, coupes familiales et forêts communales. Ces types de permis portent tous sur de petites superficies (moins de 5000 hectares dans notre échantillon) et n'exigent pas généralement un plan de gestion, sauf pour les forêts communautaires au Cameroun, où un plan de gestion doit être soumis avant que le permis de coupe ne soit accordé.

Comme indiqué plus haut, les lois forestières dans cette région exigent que les concessions, en particulier celles qui sont accordées pour l'aménagement des forêts ou pour la gestion d'unités d'exploitation forestière, soient dotées d'un plan de gestion approuvé par le gouvernement, ce plan devant servir de guide pour assurer une utilisation durable de la forêt dans chaque concession. Cette règle est cependant respectée de façon inégale et généralement à un degré plutôt faible. L'absence totale d'un plan de gestion tend à être associée à des permis récemment octroyés et à court terme pour des concessions de petite taille et de propriété nationale (à l'exception notable des concessions communautaires au Cameroun). L'existence d'un plan de gestion à différentes étapes d'exécution est associée à des concessions plus anciennes, à grande échelle et accordées à des sociétés étrangères pour de longues périodes (Pearce *et al.* 2003).

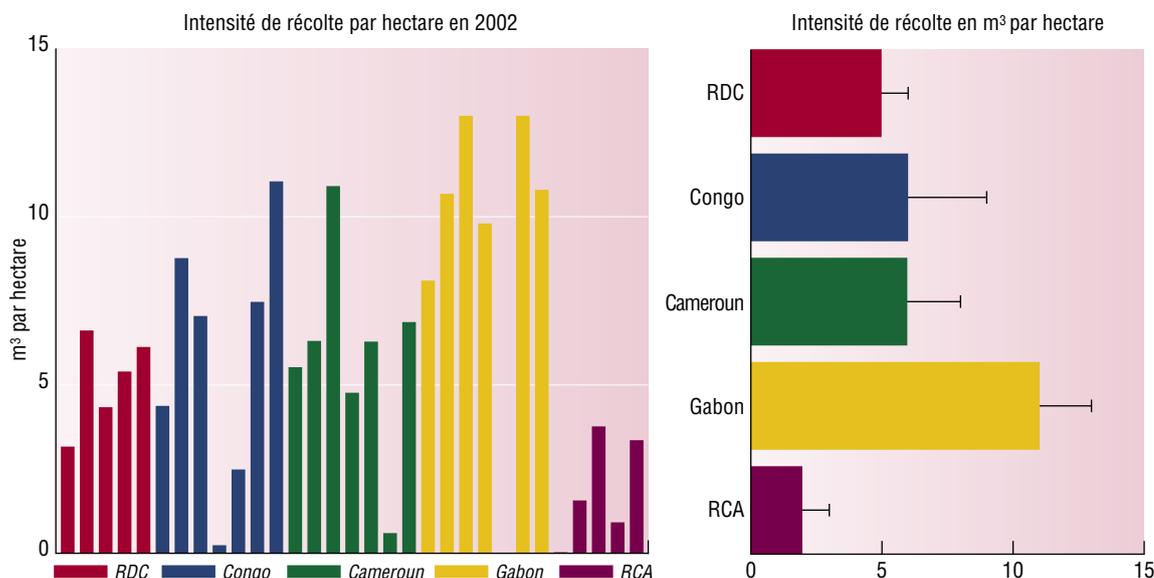
La productivité a été estimée en mètres cubes par hectare en fonction des données relatives à la production totale et à la superficie des zones coupées fournies par les concessions pour 2002 (Figure 3). La productivité moyenne de l'échantillon était de 6,1 m³/hectare, ce qui cadre avec les évaluations habituelles de productivité pour la région. On a observé une productivité uniformément plus élevée au Gabon, où l'exploitation forestière se concentre sur l'okoumé et où peu d'autres espèces sont en général prélevées. Par ailleurs, c'est en République centrafricaine, où la production est axée sur le sapelli, que la productivité par hectare est la plus faible.

Les marchés européens sont la destination principale (60%) de tout le volume de production de notre échantillon, suivis des marchés nationaux (20%) et asiatiques (16%). Les exportations vers d'autres pays africains sont presque inexistantes, exception faite de quelques exportations de la République centrafricaine. Les concessions détenues par des intérêts étrangers exportent la grande majorité de leur production, tandis que les concessions nationales tendent à la partager entre le marché national et les exportations. Les concessions axées sur le marché d'exportation ont une productivité par hectare plus élevée que celles qui produisent pour le marché local, indiquant que l'exploitation de la ressource y est plus intensive.

Le tableau 2 récapitule les caractéristiques principales des concessions selon l'orientation de leur marché. Cette

Productivité

Figure 3: Variations de l'intensité des récoltes selon les concessions et les pays en 2002. Les écarts types de l'intensité moyenne dans les pays sont indiqués par des marges d'erreur.



classification quelque peu simplifiée et dichotomique présente quelques nuances: par exemple, les concessions communautaires, axées principalement sur le marché local et d'appartenance nationale (communautaire), doivent être dotées d'un plan de gestion officiellement approuvé. Ce tableau aide malgré tout à donner une image d'ensemble des interactions entre marchés et dispositifs des concessions qui justifie une étude plus approfondie.

Problèmes concernant l'environnement

Le questionnaire comprenait une série de questions liées à la perception des problèmes environnementaux et socio-économiques dans les concessions et aux 'moteurs du changement', problèmes auxquels les concessionnaires disent avoir réagi en modifiant leurs pratiques.

Nous avons cerné deux types principaux de problèmes environnementaux, ceux qui résultaient directement des opérations dans les concessions (désignés 'endogènes'), et les problèmes 'induits' mais non directement provoqués. Les problèmes endogènes représentaient 37% de tous les problèmes d'environnement évoqués par les concessionnaires, les principaux ayant trait aux routes d'exploitation forestière et à l'érosion. Les problèmes induits (63% du total) se rapportaient essentiellement à la chasse, suivie de loin par l'empiètement et les abattages illégaux (Figure 4).

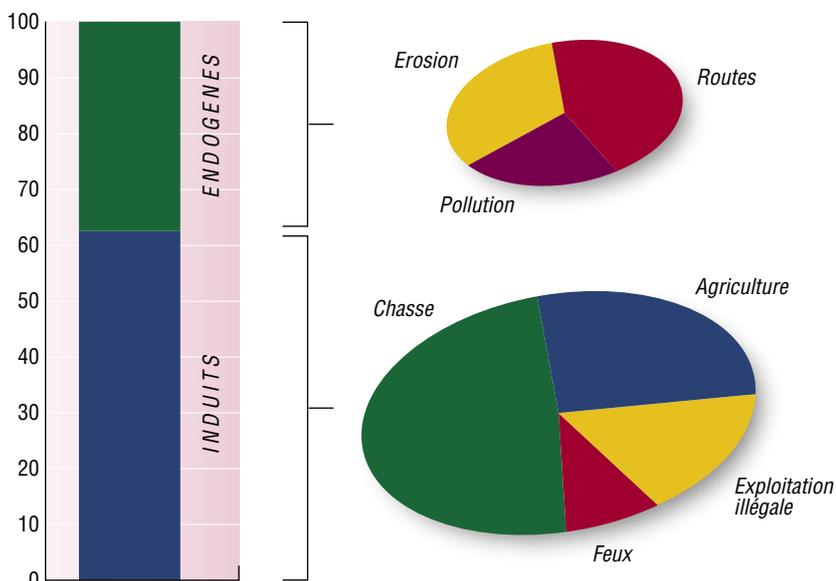
L'ampleur des divers types de problèmes diffère selon les pays. Ainsi, l'industrie forestière embryonnaire de la République démocratique du Congo considère plutôt les problèmes induits comme étant les plus importants, tandis que dans les concessions forestières établies de plus longue date, comme au Cameroun et au Gabon, ce sont les problèmes

endogènes qui ont été le plus souvent mentionnés. De même, les concessions appartenant à des intérêts étrangers ont mis l'accent sur les problèmes endogènes qu'elles occasionnent, tandis que les concessions d'appartenance nationale ont eu tendance à insister davantage sur les problèmes induits.

Quant au principal problème socio-économique, les concessionnaires ont cité les contraintes financières (Figure 5), suivies d'assez loin par l'insuffisance des capacités techniques et humaines et l'application inégale des règles et règlements officiels. Là aussi, des différences entre pays ont été marquées par les chiffres plus élevés statistiquement significatifs attribués à ces problèmes en République démocratique du Congo, à cause de la situation politique précaire dans ce pays. En général, les estimations des problèmes socio-économiques dans les concessions de grande envergure sont inférieures à celles que les petites concessions ont communiquées.

Problématique I

Figure 4: Problèmes environnementaux vus par les concessionnaires



Les concessions d'exploitation forestière sont des entreprises dynamiques qui doivent non seulement s'adapter, mais aussi prévoir et favoriser des changements dans le secteur tout entier et dans un large champ d'activité. Il est indispensable de comprendre ce qui pousse à modifier les pratiques dans les concessions si l'on veut parvenir à une amélioration des politiques et des pratiques en matière d'exploitation forestière et adapter à des conditions essentiellement locales des politiques générales mises au point par des institutions internationales. L'analyse de grappes a permis de regrouper les moteurs du changement dans cinq catégories principales: politiques, technologie, groupes de pression en faveur de la certification, marchés et institutions (Figure 6). Les politiques, l'infrastructure, les marchés et la technologie étaient les principaux moteurs du changement révélés par notre échantillon; les institutions régionales et internationales s'occupant des forêts, comme la COMIFAC (Conférence des ministres en charge des forêts de l'Afrique centrale), la CEFDHAC (Conférence sur les écosystèmes de forêts denses et humides d'Afrique centrale), l'OIBT et l'OAB (Organisation africaine du bois) ont relativement peu d'influence directe sur les pratiques des concessions, bien qu'elles puissent avoir une influence considérable sur les orientations des politiques nationales.

Les concessions de moyenne à grande envergure tendent à être celles qui sont le plus influencées par les principaux moteurs du changement, tandis que les petites et en particulier les très grandes concessions ont tendance à leur résister davantage. Les concessions appartenant à des intérêts étrangers et celles qui sont orientées vers le marché européen ont également marqué une tendance à se laisser davantage influencer par les forces du changement; la différence n'était cependant pas en général statistiquement significative. L'OIBT, en tant que vecteur du changement, s'est avérée sensiblement plus influente dans le cas des concessions tournées vers l'Europe, probablement parce

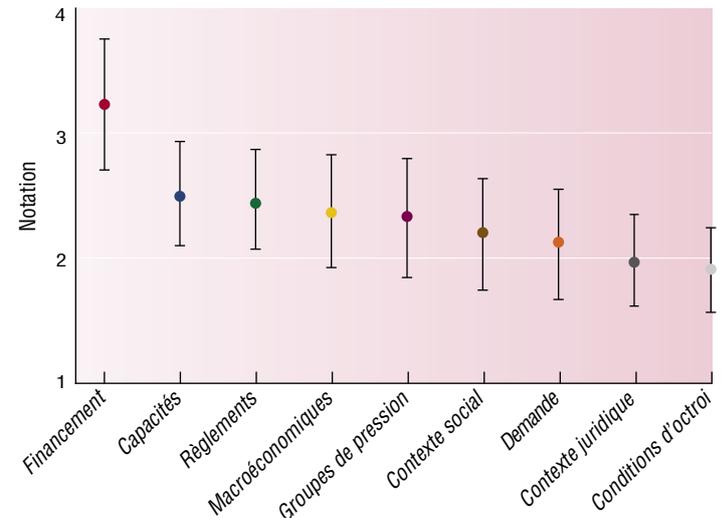
Marchés locaux ou exportations

Tableau 2: Caractéristiques principales des concessions selon leur orientation commerciale

	MARCHE LOCAL	EXPORTATIONS
Origine du capital	nationale	étrangère
Taille de la concession	petite à moyenne	grande à très grande
Plan de gestion	aucun	appliqué/prêt
Proportion de la concession exploitée par an	élevée	petite
Part de transformation par le concessionnaire	élevée	petite
Productivité (volume par hectare)	faible	élevée
Productivité (volume par ouvrier)	faible	élevée

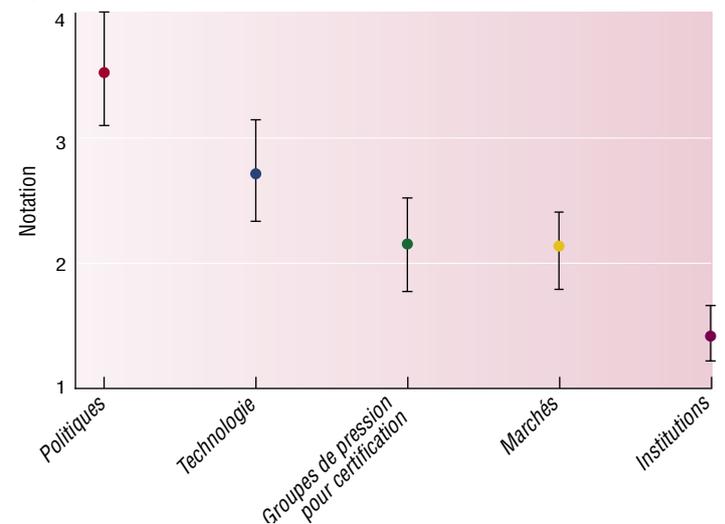
Problématique II

Figure 5: Moyenne de l'importance attribuée à chaque type de problème socio-économique



Moteurs de changement

Figure 6: Ordre d'importance des moteurs de changement



qu'elle est perçue comme une garantie de stabilité du marché international en Europe plus que sur les marchés asiatiques.

Cette étude préliminaire fait un bref exposé d'ensemble de l'industrie forestière dans le bassin du Congo, en représentant les interactions de quatre facteurs clés: taille, origine du capital, orientation du marché et pays où elle opère. L'étude a également mis en évidence des questions importantes et des domaines de recherche à poursuivre lors de travaux futurs.

Références

FAO 2003. *Les forêts africaines: une vision pour 2020*. FAO, Rome, Italy.
 Greenpeace Switzerland non daté. Greenpeace Switzerland blockades import of African timber. <http://archive.greenpeace.org/forests/africa/resources.htm>
 Pearce, D., Putz, F. & Vanclay, J. 2003. Sustainable forestry in the tropics: panacea or folly? *Forest Ecology and Management* 172: 229-247.
 La version intégrale du rapport de cette étude peut être téléchargée du site <http://www.itto.or.jp/live/PageDisplayHandler?pageId=161&id=804>

Plusieurs projets de l'OIBT aident à créer un 'parc transfrontière pour la paix' dans la chaîne du Condor

LA CHAÎNE montagneuse du Condor, qui s'étend sur plus de 160 kilomètres parallèlement à l'impressionnant massif des Andes, surplombe les sources du Haut Marañon, l'une des branches mères de l'Amazonie. Partagée entre le Pérou et l'Equateur, cette région a longtemps fait l'objet de conflits entre les deux pays et il y est souvent fait allusion comme à une 'plaine ouverte'. C'est une zone où les contestations de frontières ont mené à des conflits militaires au cours du 20ème siècle.

Mais au-delà des considérations politiques, la région héberge une extraordinaire diversité biologique (voir l'encadré à la page 11). C'est un secteur de refuge et de passage pour des espèces qui peuvent vivre à des altitudes différentes et où l'on trouve des espèces d'origines amazoniennes et andines. Les flancs de la chaîne du Condor, tant au Pérou qu'en Equateur, sont également le territoire ancestral des groupes ethniques Awajun, Wampis (surtout du côté péruvien) et Shuar (en Equateur).

En 1998, ces deux pays ont délimité leur frontière et ont signé un accord de paix, dont l'une des clauses stipule que la région devrait être désignée zone de conservation. Mais il a été convenu également que la région devait pouvoir être mise en valeur par le biais d'entreprises minières et autres activités économiques et par la construction d'un réseau routier amazonien reliant l'Equateur et le Pérou au Brésil.

En 1999, deux petits 'parcs pour la paix' ont été créés, sur environ 6000 hectares du côté péruvien et 2400 hectares en Equateur. Ils sont situés entre la source du Kuankus, qui coule vers l'Equateur, et le Cenepa (également appelé Sinip), qui coule vers le Pérou. Le Gouvernement péruvien en a maintenant porté la superficie totale à 1,64 million d'hectares en créant la réserve de Santiago Comaina.

La création de ces aires protégées a été le moteur de l'exécution de deux projets jumeaux de l'OIBT, PD 2/00 (F) et PD 3/00: (Projets binationaux Equateur-Pérou: Paix et conservation dans la Cordillère du Condor). Mis en oeuvre sous les auspices de l'Institut national pour les ressources naturelles du Pérou (INRENA) et du ministère de l'environnement de l'Equateur, par la Fondation Natura (Fundación Natura) du côté équatorien et par Conservation International du côté péruvien, ces projets visaient à renforcer la coopération mutuelle et à consolider une paix durable entre les deux pays. Parmi les principales réalisations des projets on peut citer:

- une stratégie régionale de conservation, accompagnée d'une proposition pour l'aménagement d'un couloir de conservation qui intégrera la chaîne du Condor dans un large dispositif transfrontière (voir page 11);



Photo: C. Vega, Conservation International

- un système d'information couvrant toute la chaîne et incorporant les connaissances biologiques acquises jusqu'ici par les deux pays, ainsi qu'un système d'information géographique commun;
- l'organisation de dialogues et de réunions entre les populations autochtones qui vivent dans la région—Awajun, Shuar et Wampis. Leurs cultures sont riches en savoirs traditionnels sur les ressources naturelles de la région et ils ont conçu des méthodes durables de pêche, chasse, agriculture et collecte des produits ligneux de la forêt. La stratégie du projet dans la partie péruvienne cherchait à intégrer les valeurs culturelles et les connaissances des autochtones Awajun et Wampis dans la gestion des ressources et l'utilisation des terres. A cet effet, 16 'promoteurs de la conservation' ont été sélectionnés dans les communautés indigènes locales et ont reçu une formation qui devrait les aider à harmoniser les idées qu'ont les collectivités autochtones au sujet de la conservation, avec les concepts définis dans la législation péruvienne sur les aires naturelles protégées, garantissant ainsi un processus véritablement participatif. Les travaux effectués avec les collectivités autochtones du côté équatorien sont décrits à la page suivante; et
- la coordination entre les deux gouvernements, en vue de l'exécution concertée des actions relatives à la conservation et à l'élaboration de politiques binationales dans la chaîne du Condor, et dans les communautés riveraines des aires protégées.

Les deux articles ci-après décrivent certaines des activités des deux projets, lesquels ont été achevés récemment. Des phases de suivi sont prévues.

Les communautés Shuar s'attachent à conserver la forêt et à l'utiliser rationnellement

par la Fondation Natura

Quito, Equateur

LA CHAÎNE du Condor est le berceau d'une culture vieille de plus de 1500 ans, que les premiers Européens ont injustement attribuée aux Indiens Jivaros. Ces habitants sont devenus tristement célèbres au 20^{ème} siècle à cause de légendes racontées hors de contexte au sujet d'une tribu de chasseurs de têtes. Etablis dans des zones de l'importante civilisation régionale Chimu, qui s'étendait de la côte du Pacifique aux bassins de la Morona et du Haut Marañon en Equateur et au Pérou, ils exerçaient jadis leur emprise dans plusieurs secteurs écologiques (des Andes aux régions amazoniennes), acquérant ainsi une extraordinaire diversité de connaissances et de techniques.

En Equateur, une partie de ce groupe ethnique porte le nom de Shuar. Il s'est établi dans la chaîne du Condor et dans la région amazonienne de Transkutuku, occupant les plaines des bassins du Zamora et de l'Upano. Quelque 1200 familles Shuar possèdent collectivement un territoire d'environ 220 000 hectares.

Vers l'extrémité méridionale de la chaîne du Condor en Equateur, les terres utilisables se rétrécissent énormément et les possibilités de chasse sont très limitées. C'est là que de petits mineurs, pour la plupart des paysans andins chassés de leurs terres par la sécheresse, l'épuisement des sols et la pauvreté, ont commencé à occuper les terres de mauvaise qualité dans une zone de presque 160 000 hectares.

La conservation devient un atout pour les populations Shuar

Grâce à l'aide financière de l'OIBT, le Gouvernement équatorien a entrepris, par le truchement du ministère de l'environnement et de la coordination par la Fondation Natura, un processus pour engager un dialogue avec les Shuar. Ces tribus ont leur propre dynamique, leur propre manière de voir le monde, leurs propres

modes d'utiliser les ressources de la terre et de la forêt (par des groupes de familles), des rapports culturels et de dépendance très spécifiques vis-à-vis de la forêt. Les terres qu'elles occupent étant de propriété ancestrale reconnue par l'Etat équatorien, la décision d'assurer la conservation de cette région exige que leur identité de peuple autochtone soit respectée.

En conséquence, la Fondation Natura a entrepris l'exécution du projet en prenant comme point de départ le concept de territoire indigène. La culture Shuar n'est pas fragmentée ou



Enfants du Condor. Photo: C. Vega, Conservation International

divisée en éléments de la vie quotidienne—par exemple économie, spiritualité, rituels sacrés pour le plantation, chefs ou politiques liées aux aptitudes ou aux connaissances, perception et partage de revenus entre familles. Le territoire représente un tout: l'espace de culture, le gouvernement, l'économie et la spiritualité. C'est la base de survie des familles et de la communauté toute entière en tant que groupe différencié d'individus.

Aux termes de la constitution de l'Equateur, le pays est multi-culturel et multi-ethnique; elle reconnaît le droit de groupes culturels particuliers d'organiser leur propre vie sociale, économique et culturelle et d'être consultés au sujet d'activités qui auront des incidences sur leurs territoires. C'est pourquoi la Fondation Natura a engagé un dialogue intensif avec les 1200 familles de la communauté Shuar et a soutenu l'intégration de toutes les familles au sein d'une structure unique de gestion territoriale. En conséquence, les Shuar ont nommé leurs propres autorités et ont étudié conjointement le devenir de leur propre espace et de leurs propres forêts.

Autogestion

Lentement mais sûrement, la communauté a commencé à percevoir son territoire comme une unité intégrée, dans laquelle tout changement de pratiques en matière d'utilisation des terres chez un groupe de familles pouvait entraîner des conséquences pour toutes les familles et pour la forêt. Les habitants comprennent également qu'il y a des différences entre les familles qui vivent dans des secteurs de faible densité démographique et des forêts non perturbées et les familles qui vivent dans des espaces moins boisés et qui s'appauvrissent.

Chaque famille a commencé à prendre des décisions sur la manière dont elle exploitera sa parcelle ou sa ferme. Parmi toutes les intentions formulées par les 1200 familles, une proposition est revenue constamment: plus de 70% de la forêt devait être préservée, comprenant les lieux sacrés, les hauts plateaux et les forêts pour la chasse et les cueillettes pendant les festivités. Le reste de la forêt devait être utilisé de manière durable, par exemple en petites cultures maraîchères de moins d'un hectare par famille, un hectare pour des cultures de rapport comme le maïs et les oranges vertes, et 5 à 10 hectares pour des pâturages. La récolte de bois sera également autorisée: la faible productivité et la compétitivité de la production agricole, ainsi que la crise de la production animale en ont fait une option de plus en plus attrayante.

En même temps, ce gouvernement interne 'à base familiale' a décidé d'élaborer des règles et une réglementation pour un 'plan de vie', et pour l'utilisation de la forêt en particulier. Il a rédigé des lois internes pour résoudre les conflits de caractère foncier et pour organiser les activités de chasse, de pêche et de cueillette, de même qu'il a mis au point des plans de gestion annuels pour des groupes familiaux.

La même démarche a été adoptée pour toutes les activités d'exploitation forestière. Les familles ont convenu que le bois était un patrimoine commun qui devait être utilisé et protégé pour les futures générations; elles ont appliqué des normes plus strictes que celles définies par la législation équatorienne et ont cherché à rehausser le niveau de leurs revenus et à réduire la pression sur les forêts en appliquant un système approprié pour les abattages, le transport et la commercialisation.

Le territoire protégé des Shuar

Enfin, les collectivités Shuar ont procédé à une analyse en profondeur des avantages qu'il y aurait à consentir que leur territoire soit déclaré aire protégée à des fins de conservation et d'utilisation rationnelle des ressources, ainsi que pour la protection de leur identité nationale de peuple autochtone au sein de l'Etat équatorien.

La loi forestière ne prévoit le statut d'aire de conservation écologique que dans le cas d'espaces naturels appartenant à l'Etat et administrés par le ministère de l'environnement. Toutefois, la majeure partie des aires protégées ayant été créées dans des territoires indigènes ancestraux, le ministère de l'environnement

a eu tendance à modérer ses exigences en passant avec les communautés autochtones des accords d'utilisation et même des accords d'administration partagée; les terres n'ont pas été expropriées et les titres de propriété foncière ont été reconnus.

Cependant, la communauté Shuar a voulu davantage sécuriser ses terres. Elle a demandé que le territoire des Shuar soit désigné 'aire protégée', statut que ces autochtones ont de toute façon déjà unilatéralement déclaré, en attendant que le gouvernement national prévoise la création d'aires protégées sur des terres privées, des zones appartenant à des pouvoirs locaux et des territoires indigènes.

Mesures de précaution: aires protégées dans le sud

Dans la partie méridionale de la région, en dehors du territoire des Shuar, la chaîne équatorienne du Condor se rétrécit et tombe à-pic sur le fleuve Cenepa au Pérou. L'existence de trois groupes culturels, de petites exploitations minières, de fermiers susceptibles de procéder à la récolte de bois, en plus de l'octroi de concessions couvrant la totalité du territoire à deux grandes entreprises d'exploitation (mines de cuivre et mines d'or), a poussé le ministère de l'environnement à créer, par mesure de précaution, un nouveau groupe d'aires de conservation viables.

Il est proposé de créer une réserve biologique sur un grand plateau de type Tepuy de 9000 hectares, où l'on trouve une formation végétale unique en Equateur. En outre, il est proposé de créer un refuge d'espèces sauvages de presque 4000 hectares en forêt de montagne dans une zone faisant partie des concessions accordées aux sociétés minières. Ce refuge deviendra en quelque sorte un centre à partir duquel il sera possible d'organiser la connectivité biologique et l'utilisation rationnelle de l'ensemble du territoire. Enfin, il est envisagé de créer une forêt de protection dans les zones montagneuses de la région, près de la frontière nationale, jusqu'à ce que les sociétés minières aient localisé leurs sites d'extraction.

La conservation de cette aire de plus de 30 000 hectares, sous l'administration du ministère de l'environnement et d'autres acteurs locaux, dans une zone non adaptée à l'agriculture et où l'extraction minière et les activités forestières sont les sources réelles de revenu, est devenue la pierre angulaire de l'intégration régionale. Il est à espérer que cette orientation garantira la gestion durable des ressources, l'atténuation des impacts de l'extraction, la bonne gestion du territoire et la connectivité des plantes et des animaux.

Aménagement du couloir de conservation Condor-Kutuku

L'aire de conservation transfrontière de la Cordillère du Condor est la pierre angulaire d'un projet plus ambitieux de couloir régional de conservation

par Martin Alcalde¹
et Luis Espinel²

¹Coordonnateur

Projet OIBT PD 3/00 Rev.2 (F)

²Directeur technique

CI-Pérou

LA RÉGION de la chaîne du Condor est une unité biogéographique, culturelle et socio-économique; elle constitue l'axe central d'un important groupe d'aires de conservation des deux côtés de la frontière entre l'Equateur et le Pérou. Le développement de la réserve de conservation transfrontière facilitera l'établissement d'un vaste réseau de conservation entre les deux pays et deviendra ainsi le lien central pour l'aménagement du couloir Condor-Kutuku (Figure 1).

Les liens établis entre les aires protégées et les terres environnantes offrent une précieuse occasion de coordonner les actions de conservation de la biodiversité ayant pour objectif le développement durable. Le couloir de conservation Condor-Kutuku est un moyen de planification qui contribuera à la gestion intégrée des aires naturelles dans un cadre socio-économique, politique et culturel, créant de nouvelles possibilités d'intégrer la gestion de la conservation entre le Pérou et l'Equateur.

Un des éléments de la création de ce couloir, qui résulte du projet OIBT PD 3/00 mis en oeuvre du côté péruvien, a été de soumettre

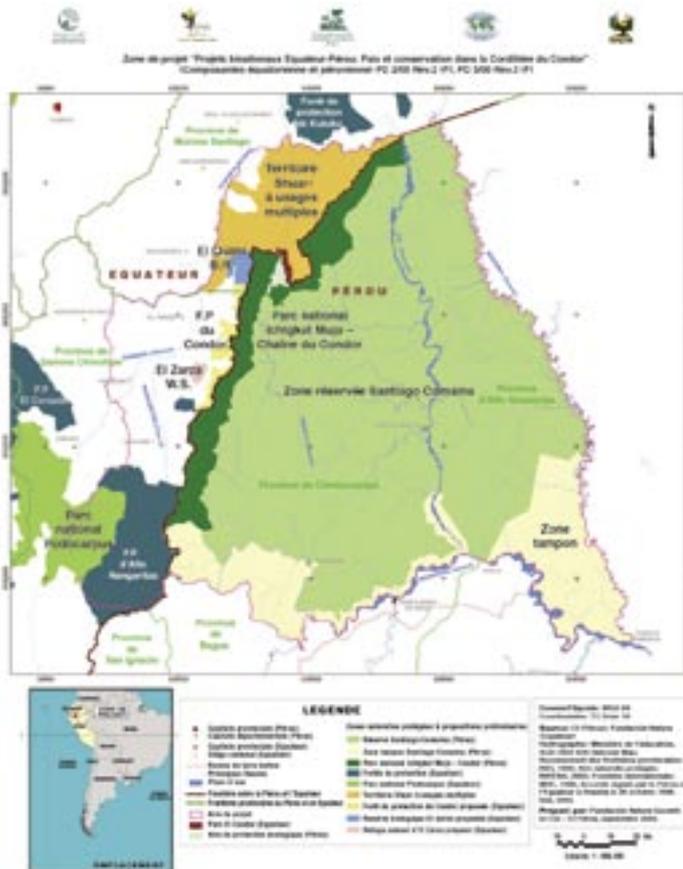
Le couloir du Condor

Figure 1: le couloir de conservation Condor-Kutuku à cheval sur la frontière entre le Pérou et l'Equateur



Parc envisagé

Figure 2: délimitation du parc national proposé Ichigkat Muja-Condor



une proposition définitive visant à insérer le parc national d'Ichigkat Muja-Cordillera du Condor (Figure 1) dans le dispositif national des espaces naturels protégés par l'Etat au Pérou, en prévoyant un plan directeur de cinq ans. Cette proposition a été élaborée, avec la participation active des communautés locales, en vue de la délimitation et de la gestion d'aires naturelles protégées.

Un des objectifs à plus long terme est de concevoir et développer un processus participatif destiné à renforcer le dispositif du couloir de conservation Condor-Kutuku. A cet effet, il sera nécessaire de

- procéder à la conception du couloir de conservation Condor-Kutuku en la fondant sur une approche participative;
- mettre l'accent sur la connectivité biologique et la gestion des aires de conservation transfrontières des deux côtés de la frontière en les considérant comme un tout, permettant ainsi de souligner l'importance d'établir un 'maillon' dans le réseau des aires protégées du Pérou et de l'Equateur afin de consolider la vision régionale des couloirs de conservation;
- fournir des arguments de caractère biologique, social, physique et autres étayant la viabilité de la gestion du couloir de conservation; et
- promouvoir le zonage du couloir de conservation en vue de formuler des programmes et des sous-programmes adaptés à l'utilisation des terres dans ce couloir de conservation.



La décision des deux pays de créer une aire de conservation transfrontière est une idée particulièrement bien inspirée vu l'énorme valeur de cette région en tant que réserve naturelle; en effet, elle est d'une telle vulnérabilité, et son état de préservation et sa biodiversité sont d'une telle importance, qu'il serait dans le plus grand intérêt des deux pays de la protéger.

La chaîne du Condor est riche en biodiversité, avec plus de 4000 espèces de plantes, nombreuses encore à identifier. L'aspect le plus saisissant de cette région est sans aucun doute l'existence des formations végétales peu communes qui poussent sur des structures géomorphologiques verticales de grès formant de vastes plateaux vers les sommets; ces structures sont semblables à celles des Tepuys que l'on trouve dans la région du bouclier guyanais au Venezuela. On y trouve une formation végétale unique au monde, composée d'orchidées, de broméliades et de palmiers nains; sur les 40 espèces d'orchidées ramassées pendant les relevés conduits dans le cadre des projets OIBT, 27 étaient, semble-t-il, jusqu'alors inconnues. D'autres découvertes importantes ont été faites: l'ours andin *Tremarctos ornatus*, classé dans la catégorie des espèces menacées d'extinction; la plante carnivore *Drosera*, une espèce rare dont l'habitat est limité; le marsupial *Caenolestes condorensis*; les espèces de papillons *Pseudocharis* et *Macrosoma*; et l'espèce de poisson *Creagrutus*. On pense que ces quatre dernières étaient aussi jusqu'alors inconnues de la science.

Au total, 142 espèces des mammifères (Mena 2003) ont été recensées dans la chaîne du Condor, ainsi qu'environ 613 espèces d'oiseaux (Agreda 2004), dont 44 habitent les plateaux de la chaîne du Condor et ne se retrouvent pas dans les forêts à moins de 2000 mètres d'altitude. Six de ces espèces sont endémiques dans la chaîne du Condor et dans la région sud-est des Andes.

La photo ci-contre montre comment les insectes sont recensés dans la région.

Références

Agreda, A. 2004. *Informe técnico del proyecto 'Una exploración de las aves de la Cordillera del Cóndor que permita generar pautas para su conservación'*. Corporación Ornitológica del Ecuador – CECIA. Quito, Ecuador.

Mena Valenzuela, P. 2003. *Evaluación ecológica rápida de mamíferos en el sector sur de la Cordillera del Cóndor, Provincia de Zamora Chinchipe, Ecuador.*

Chasse aux insectes: recensement en cours dans la chaîne du Condor.

Photo: C. Vega, Conservation International

Les connaissances sur le produit forestier non ligneux le plus important d'Asie, le rotin, font cruellement défaut. Un avant-projet de l'OIBT a fixé quelques priorités en matière de recherche-développement

par Aida B. Lapis*,
Alvin A. Faraon,
Kharina G. Bueser et
Norma R. Pablo

*Ecosystems Research
and Development Bureau
(Philippines)
acbl2002@yahoo.com

PENDANT plusieurs décennies, beaucoup de gens ont considéré le bois comme le seul produit forestier ayant une grande valeur monétaire. Toutefois, s'efforçant d'améliorer la viabilité économique de la gestion des forêts naturelles, les propriétaires et les gestionnaires de forêts prêtent maintenant davantage d'attention aux produits forestiers non ligneux. En Asie tropicale, le rotin est un des plus importants de ces produits.

'Rotin' est un terme utilisé pour désigner toutes sortes de plantes grimpantes qui poussent naturellement en Asie tropicale. Il en existe environ 600 espèces (rotang), dont 10% font l'objet d'un commerce; près de la moitié de toutes les espèces se trouvent en Indonésie, le plus grand producteur de rotin du monde. La partie de la plante présentant le plus d'intérêt est sa tige, qui sert le plus souvent à fabriquer des meubles.

Ce serait une erreur de mésestimer l'importance que revêtent les ressources de rotin pour diverses parties prenantes, y compris des millions de petits usagers des forêts, mais sa gestion n'est pas toujours durable et sa disponibilité, en particulier en gros diamètres, diminue rapidement. Pour garantir une mise en valeur durable du rotin, de nombreux défis devront être relevés: pour n'en citer que quelques-uns, il faudra prévoir de meilleurs inventaires des ressources, de nouvelles méthodes de multiplication rapide et fiable en pépinière, de meilleures pratiques de plantation et de récolte, des techniques de préservation améliorées portant moins préjudice à l'environnement, et mieux connaître l'importance socio-économique du rotin pour les petits exploitants.

Afin de commencer à améliorer les connaissances grâce à une plus grande coopération régionale, le Bureau de recherche-développement sur les écosystèmes (Département de l'environnement et des ressources naturelles) et l'Institut de recherche-développement sur les produits forestiers (Département des sciences et technologies) ont exécuté l'avant-projet OIBT PPD 51/02 REV.1 (1): "Application de techniques de production et d'exploitation au service du développement durable du rotin dans les pays membres de l'ANASE" [Association des Nations de l'Asie du Sud-Est]. Ces travaux ont été effectués dans neuf pays de l'ANASE, à savoir le Brunéi, le Cambodge, l'Indonésie, la République démocratique populaire lao, la Malaisie, le Myanmar, la Thaïlande, le Viet Nam et les Philippines.

Dans le cadre de l'avant-projet, nous avons pressenti les institutions et autres organismes s'occupant de recherche, de développement et d'utilisation du rotin, pour compiler une grande quantité de données primaires et secondaires sur l'ampleur, la production et l'utilisation des ressources de rotin dans les pays de l'ANASE. Le but était de fournir l'information générale en vue d'une conférence régionale à ce sujet—convoquée en tant qu'élément de l'avant-projet—au cours de laquelle des questions de stratégie pourraient être examinées et classées selon un ordre de priorités.

Conférence régionale sur le rotin

La Conférence régionale sur la mise en valeur durable du rotin en Asie s'est tenue du 21 au 23 janvier 2004 à Manille (Philippines)



Une richesse exploitable: semis de rotang planté dans la forêt naturelle. Photo: A. Sarre

comme suite donnée à la réunion organisée en 2000 sur le développement du rotin par la FAO (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture) et l'INBAR (Réseau international sur le bambou et le rotin). La Conférence a rassemblé les représentants de huit pays membres de l'ANASE (Brunéi Darussalam, Indonésie, Laos, Malaisie, Myanmar, Philippines, Thaïlande et Viet Nam) et des délégués invités d'Inde et de l'OIBT.

Le but de cette conférence était de déterminer les besoins et les possibilités qui se présentent aux pays de l'ANASE en ce qui concerne les technologies de production et d'utilisation du rotin et sa gestion durable; le tableau reprend la liste établie par la Conférence sur les besoins prioritaires en matière de recherche-développement, sur lesquels la coopération régionale pourrait se concentrer.

L'avant-projet a permis également de formuler une proposition de projet complète qui facilitera la mise au point de technologies efficaces de production et d'utilisation du rotin par un partenariat de collaboration entre institutions de recherche des pays de l'ANASE. Cette proposition de projet a été soumise à l'OIBT pour examen.

Un éventail de besoins

Résumé des besoins techniques identifiés et prioritaires pour assurer la mise en valeur durable du rotin dans les pays de l'ANASE

ELEMENTS	BESOINS
1. Inventaire des ressources 1.1 Taxonomie 1.2 Superficie des populations naturelles/ plantations	a) Guides de terrain
	b) Un spécialiste de Kew Gardens devrait déterminer et valider le contenu des guides de terrain
	c) Conception d'un inventaire du rotin (inventaire standard pour l'ANASE)
	d) Mise au point d'une méthode pour la conduite des inventaires avant repeuplement, en particulier dans les zones exploitées
	e) Liste de contrôle ANASE
2. Activités en pépinière 2.1 Multiplication 2.2 Soins et entretien des semis	a) Perfectionnement des techniques recourant à l'induction chimique modifiant le stade herbeux pour tenter d'accélérer la croissance du rotin
	b) Mise en place de moyens de R&D pour des vergers où les espèces mâles et femelles de rotang seront identifiées par des techniques moléculaires aux isozymes et l'analyse de l'ADN
	c) Etude pour développer les méthodes de régénération: 1) pour les peuplements naturels (régénération par voie de semence pour soutenir la production); et 2) pour les plantations (en bouquets/arbres solitaires au rythme de la rotation des arbres supports)
	d) Etude des techniques de germination qui ont fait leurs preuves sur des espèces moins utilisées
	e) Etude des espèces potentielles/moins utilisées (anatomie, physiologie, chimie)
3. Création de plantations 3.1 Nature des sites 3.2 Préparation des sites 3.2 Plantation en champ 3.3 Entretien et protection	a) Etude sur la caractérisation éco-physiologique des sites, notamment lumière et eau, avec programme d'essai de cultures intercalaires
	b) Etude et documentation d'une analyse comparant la culture du rotang en intercalaire avec d'autres espèces d'arbres, à celle du rotang comme culture principale
	c) Evaluation des besoins sylvicoles d'espèces de rotin potentiellement d'intérêt commercial mais peu utilisées, notamment du rapport production/ utilisation
	d) Conservation ex-situ pour créer des banques de germoplasme et de semences; cela signifie la mise en place de règles et de politiques semblables aux directives sur la biodiversité
	e) Etude sur les cycles de récolte/rotation rentables et l'importance d'autres espèces de rotang
	f) Analyse de la demande par rapport à la possibilité annuelle afin de déterminer les niveaux durables de l'offre et de la demande de ressources
	g) Mise au point des techniques de plantation pour la production de pousses et cannes comestibles
4. Système de récolte et normes de cubage	a) Mise au point de techniques visant à réduire les déchets lors des prélèvements et de nouvelles utilisations des rebuts du rotin dans la forêt et au stade de la production de cannes
	b) Conception d'outils adaptés à la récolte de cannes de petit et gros diamètres
	c) Elaboration et adoption d'une norme de cubage ANASE
	d) Etude des meilleures saisons/temps de récolte pour éviter la vulnérabilité à la destruction ou à l'infestation par des insectes
5. Activités après la récolte	a) Etude comparant les méthodes de préservation appliquées par différents pays de l'ANASE
	b) Application de la technologie existante; formation au séchage à l'étuve du rotin
	c) Amélioration de la conception des produits en fonction de la demande de rotin sur le marché
	d) Partage de la technologie sur le tissage mécanisé
	e) Développement de techniques améliorées de blanchiment non préjudiciables à l'environnement
	f) Développement de nouvelles techniques de préservation au dépôt
6. Aspects socio-économiques	a) Etude des aspects socio-économiques relatifs au rotin (y compris analyse financière, savoir-faire local, rôles sexospécifiques) et calcul de sa contribution au piégeage du carbone
	b) Etude des caractéristiques de la consommation et des préférences du marché
	c) Examen des filières commerciales afin de déterminer ce qui est économiquement viable pour les cultivateurs
7. Renforcement de la collaboration des pays de l'ANASE par un réseau	a) Création dans chaque pays d'un herbier national comportant une section sur le rotin
	b) Etablissement d'une base de données ANASE
	c) Mise en place de banques de semences et germoplasme
	d) Mise en place d'un système ANASE de certification et de pratiques de commerce loyal
	e) Mise en place d'un réseau ANASE sur le rotin permettant d'examiner et d'échanger des avis sur les politiques qui contraignent, complètent ou soutiennent l'exécution de projets sur le rotin (par ex. sur les questions transfrontières)
	f) Coordonner, établir des documents pour le partage d'informations à diffuser par exemple dans un bulletin électronique utilisant le site Web de l'Institut de recherche forestière de Malaisie
8. Besoins de formation pour la production de rotin	a) Formation en matière de production et germination des graines, et de création de plantations communautaires/villageoises
	b) Formation en matière de taxonomie du rotin
	c) Formation en matière d'inventaire du rotin
	d) Formation en matière de récolte du rotin
9. Besoins de formation pour la transformation et l'utilisation du rotin	a) Formation à l'application des traitements après la récolte
	b) Formation aux techniques de transformation

La gestion des mangroves

Plusieurs projets de l'OIBT exécutés en Colombie, au Panama, en Thaïlande, en Inde et au Japon ont promu la cause de la conservation des mangroves et de leur gestion durable

par James K. Gasana¹
et
Monica Borobia²

¹Organisation suisse pour le développement et la coopération internationale (Intercooperation)
james.gasana@intercooperation.ch

²Spécialiste de l'environnement
m_borobia@yahoo.com



Photo: J. Gasana

SITUÉES dans les régions côtières tropicales et subtropicales de la planète, les écosystèmes de mangrove représentent une ressource vitale. Ce sont des zones de frai, d'alevinage, de nourriture et d'habitats qui fourmillent de vie. Les feuilles et les racines vives (ou en décomposition) des palétuviers nourrissent le plancton, les algues, les mollusques, les crustacés, les poissons, les crabes et les crevettes. Un grand nombre des poissons pêchés dans les régions tropicales, pour

le commerce et comme aliment de subsistance, passent un certain temps dans les mangroves ou dépendent des chaînes alimentaires liées à ces écosystèmes côtiers.

Les mangroves sont aussi une source de bois et de revenu pour les communautés locales, et elles ont d'importantes fonctions protectrices: elle absorbent l'énergie des vagues et du vent poussés par les tempêtes et assainissent les eaux estuariennes et côtières grâce à la sédimentation et à l'absorption de nutriments. Mais elles occupent souvent des terres littorales de grande valeur économique, ce qui en fait aussi l'un des écosystèmes les plus menacés du monde.

Ayant reconnu leur importance et la menace qui pèse sur ces écosystèmes, l'OIBT a entrepris un vaste programme de projets en faveur de la conservation, de la gestion et de la réhabilitation des mangroves. En janvier/février 2004, nous avons procédé à des évaluations à posteriori de cinq projets relatifs aux mangroves réalisés par l'OIBT (voir le tableau). Le but essentiel de ces évaluations était de fournir un diagnostic concis, mettant en évidence les bons résultats et les moins bons, les raisons des succès et des échecs, ainsi que la contribution des projets à la réalisation de l'Objectif 2000 de l'OIBT et de son Plan de travail 2002-2006 sur la mangrove. Les évaluations étaient conçues également de manière à en tirer des leçons susceptibles à l'avenir de guider des projets analogues. Le présent article porte sur certains des principaux résultats d'intérêt général mais il ne décrit pas les différents projets.

Tous les projets évalués ont été mis en oeuvre entre 1991 et 2000. Comme c'était le cas pour

Travaux sur la mangrove

Résumé des cinq projets évalués de l'OIBT sur la mangrove

PROJET/PAYS	AGENCE D'EXÉCUTION	DURÉE (mois)		DATES		BUDGET OIBT (\$EU)
		Prévue	Effective	Début	Fin	
PD 171/91 Rev.2 (F): 'Conservation et aménagement en vue d'une mise en valeur multiple des mangroves de Colombie'	INDERENA	36	53	Mars 1995	Septembre 2000	905 596
PD 128/91 Rev.2 (F): 'Mise en valeur, conservation et développement des mangroves du Panama'	INRENARE	36	68	Septembre 1992	Décembre 1997	489 000
PD 157/91 Rev.2 (F): 'Création d'un réseau international pour la conservation et l'utilisation rationnelle des ressources génétiques forestières de la mangrove'	CSARD (MSSRF)	12	32	Septembre 1991	Août 1994	613 000
PD 11/92 Rev.1 (F): 'Mise au point et diffusion de techniques de reboisement pour les forêts de mangrove (mondial)'	JAM en collaboration avec NATMANCOM	42	42	Août 1993	Mai 1997	815 850
PD 6/93 Rev.2 (F): 'Manuel et Atlas des mangroves naturelles du monde pour la restauration des écosystèmes de mangrove'	ISME	24	50	Septembre 1993	Novembre 1997	663 467

INRENARE = Instituto Nacional de Recursos Naturales Renovables (Panama); CSARD = Center for Soil and Agro-climate Research and Development (Indonésie); MSSRF = MS Swaminathan Research Foundation; JAM = Japan Association for Mangroves; NATMANCOM = National Mangrove Committee (Thaïlande); ISME = International Society of Mangrove Ecosystems; INDERENA = Instituto de Desarrollo de los Recursos Naturales Renovables (Colombie).

bon nombre des premiers projets de l'OIBT, aucune des propositions des cinq projets évalués n'était formulée selon le format de présentation actuel. Il leur manquait à tous une description des procédures de contrôle et d'évaluation à suivre en cours d'exécution. Bien souvent il y avait confusion entre objectifs et produits, et entre produits et activités. Cette confusion et ce manque de cadre logique ont été loin de faciliter la tâche d'une évaluation à posteriori précise.

Contribution et impact des projets

Les cinq projets étaient tous conformes aux objectifs définis dans l'Article premier de l'Accord international de 1994 sur les bois tropicaux. Ils étaient également conformes au Plan d'action de Yokohama, en l'occurrence à l'Action 4 du But 1 du Plan, relative au reboisement et à la gestion forestière: "Promouvoir, en collaboration avec les organismes concernés, la conservation, la reconstitution et la gestion durable des écosystèmes forestiers menacés, dont notamment ceux de la mangrove".

Les résultats combinés des projets, qui ont permis de rassembler et de diffuser une vaste quantité de nouvelles données sur les mangroves, confirment la valeur des écosystèmes de la mangrove; ceux-ci devraient, dans toute la mesure du possible, être protégés dans leur état naturel ou—s'ils ont été endommagés—être reconstitués ou remis en état. Ainsi que le montrent les résultats obtenus en Colombie, en Inde et en Thaïlande, les secteurs dégradés qui ont été reconstitués peuvent offrir de nombreux avantages environnementaux et socio-économiques. A cet égard, on peut tirer une importante leçon: la gestion des ressources de la mangrove devrait être planifiée en mettant l'accent sur des objectifs d'utilisations multiples. Le zonage des mangroves devrait être effectué en coordination avec des programmes de développement, en particulier par le biais d'approches intégrées de la gestion des zones côtières.

Les incidences sur l'environnement des projets PD 157/91 et PD 171/91, qui comportaient tous deux de nombreuses activités de terrain, sont assez positives. Dans les projets des mangroves indiennes et colombiennes, les résultats techniques de dessalement ont été excellents. Quant au projet PD 11/92, les incidences positives sur l'environnement étaient évidentes dans les parcelles de plantation.

En revanche, on peut attribuer l'insuffisance ou l'absence d'incidences d'un projet sur le secteur forestier aux facteurs suivants:

- un défaut de conception du projet et un manque d'objectifs clairs;
- le fait de n'avoir pas identifié et fait participer les parties prenantes et les utilisateurs finals du projet;
- l'absence de stratégie d'information;
- la prise en compte insuffisante du contexte institutionnel pour la phase d'exploitation des résultats du projet et de leur durabilité;



L'expert des mangroves, James Gasana (à gauche), dans une forêt de mangrove du Panama, en compagnie d'un expert local (en premier plan au centre) et de fonctionnaires du gouvernement

- le faible développement des processus d'organisation sociale dans les communautés bénéficiaires; et
- un manque d'objectifs concernant le renforcement institutionnel.

En ce qui concerne les communautés locales

Même si aucun des projets ne prévoyait dans sa conception une stratégie claire pour la mobilisation des parties prenantes, toutes les communautés intéressées ont répondu positivement aux activités des projets. Néanmoins, en termes de durabilité des avantages et des impacts, les résultats obtenus du point de vue du développement de la communauté ont été plus ou moins bons. Dans les projets en Colombie et en Inde, beaucoup d'attention a été prêtée aux options de développement axées sur la mangrove, en oeuvrant avec les institutions communautaires et en les renforçant. Mais dans les autres projets, les impacts sur la communauté et sur les instances institutionnelles ont été négligeables.

... les résultats obtenus du point de vue du développement de la communauté ont été plus ou moins bons. Dans les projets en Colombie et en Inde, beaucoup d'attention a été prêtée aux options de développement axées sur la mangrove, en oeuvrant avec les institutions communautaires et en les renforçant.

Pour les pays d'accueil

Tous les projets étaient adaptés aux politiques des pays d'accueil et ont contribué à la gestion et à la conservation des mangroves, tout comme aux soucis de développement qui n'auraient sans doute pas pu être suffisamment pris en compte par d'autres programmes. C'était en particulier le cas pour les projets PD 171/91 en Colombie et PD 128/91 au Panama. En Colombie, le projet a démontré des techniques pratiques de gestion des mangroves antillaises qui pourront s'appliquer aussi bien aux mangroves de la côte du Pacifique; les politiques nationales



Barbecue dans la mangrove: le bois des mangroves est couramment transformé en charbon de bois utilisé pour cuisiner et aussi souvent exporté vers les Etats-Unis, le Japon et ailleurs comme combustible pour barbecue. *Photo: J. Gasana*

concernant les mangroves ont également été améliorées grâce à l'expérience acquises par le projet. En Thaïlande, le gouvernement met en oeuvre des politiques qui visent à ralentir la perte de mangroves et qui encouragent le reboisement des secteurs dégradés. En Inde, le gouvernement apporte son soutien à des programmes de gestion et de conservation des mangroves qui s'appuient sur les bonnes connaissances écologiques dont beaucoup ont été acquises au cours du projet; il fournit également des conseils et une aide financière aux Etats et aux territoires pour l'élaboration et l'exécution de plans d'action en matière de gestion.

Pour faire en sorte que les projets répondent mieux aux besoins des bénéficiaires, que leurs objectifs soient atteints et que les résultats soient soutenus, il est nécessaire de faire participer un plus grand nombre d'acteurs au processus de formulation des projets—lorsqu'il s'agit de cerner les problèmes et les objectifs et de choisir des stratégies.

Principaux enseignements tirés

Dans tous les cas, les cinq projets ont considérablement aidé à faire connaître les problèmes de la mangrove. Plusieurs facteurs importants ont contribué à leur succès: la qualité du personnel du projet, l'engagement politique de l'institution bénéficiaire, le rôle joué par les comités directeurs des projets (en particulier l'intérêt des donateurs), la participation des parties prenantes aux activités de projet et la qualité de la conception des projets.

Les projets concernant les mangroves devraient être conçus non pas simplement dans une optique forestière mais en vue d'un développement durable. Les objectifs de futurs projets devront être fixés en veillant à assurer un bon équilibre entre les questions de foresterie (conservation/gestion) et les questions socio-économiques et institutionnelles. Les capacités aux niveaux de la communauté et des institutions devraient être évaluées, de même que le besoin de renforcer ces capacités devrait être pris en considération pour déterminer les objectifs, les résultats et les activités.

La planification et le développement des projets relatifs aux mangroves devraient adopter une approche adaptative par étapes. Pour faire en sorte que les projets répondent mieux aux besoins des bénéficiaires, que leurs objectifs soient atteints et que les résultats soient soutenus, il est nécessaire de faire participer un plus grand nombre d'acteurs au processus de formulation des projets—lorsqu'il s'agit de cerner les problèmes et les objectifs et de choisir des stratégies.

Dans le cas des mangroves, les enseignements tirés de leur utilisation durable mettent en exergue des activités viables à faible impact qui seront compatibles avec leur conservation, telles que diverses formes de tourisme de type écologique, la pêche et la récolte de bois, qui ne sont ni intensives ni susceptibles de détruire le couvert forestier de la mangrove. Les systèmes de mangrove représentent des atouts qui peuvent servir de base à un développement durable, dans lequel il est possible de chercher à concrétiser le développement des communautés locales tout en préservant l'intégrité de l'écosystème. Les solutions sectorielles étroitement focalisées n'ont pas toujours été efficaces; une approche intégrée de la gestion des zones côtières et des bassins fluviaux peut être le meilleur moyen de protéger et d'utiliser de manière durable l'environnement marin, y compris les mangroves. Plusieurs facteurs et pressions qui pèsent sur les systèmes de mangrove et ailleurs peuvent également être attribués aux activités à l'intérieur des terres.

Conférence sur des mangroves

Les cinq projets sur les mangroves ont donné lieu à une profusion de publications, d'articles et d'expériences scientifiques. Pour maximiser la diffusion et la prise en compte des résultats des projets, nous proposons la tenue d'un atelier international qui permettrait aux experts de ces projets de se retrouver et de faire la synthèse de leurs expériences sous une forme qui puisse facilement être partagée avec d'autres pays.

Situation actuelle des bois tropicaux

Après plusieurs années de marasme, quelles sont les perspectives à court terme pour les exportations de bois tropicaux?

par Michael Adams

Secrétariat de l'OIBT
itto-mis@itto.or.jp

DÉPUIS déjà sept ans le commerce des bois tropicaux souffre du traumatisme causé par le déclin mondial des cours des produits de base, précipité par la crise financière asiatique de 1997-98. C'est à peine maintenant que les prix FOB (franco à bord) des bois tropicaux semblent vouloir se redresser. Mais la montée des coûts d'expédition grignotent les marges bénéficiaires que les exportateurs auraient pu réaliser grâce à une amélioration des prix.

Tendances des cours

Les figures 1 à 3 illustrent les tendances à long terme des prix pour les grumes, les sciages et les contreplaqués tropicaux de diverses origines. Les prix sont indiqués en indices, ceux de janvier 1997 servant de base. Si la ligne dépasse le niveau 100, elle représente une augmentation par rapport aux prix de janvier 1997; si la ligne reste en-dessous de 100, c'est que les prix ont baissé.

Les graphiques montrent la sévérité avec laquelle les événements de 1997-98 se sont répercutés sur le commerce des bois tropicaux. C'est le cas en particulier pour l'Asie: les prix des grumes, sciages et contreplaqués asiatiques se sont effondrés au lendemain de la crise financière.

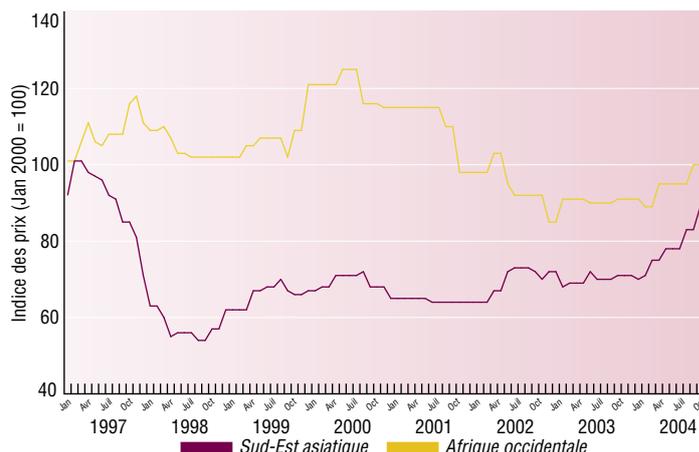
Le marché des bois rouges d'Afrique occidentale comme l'acajou africain, le sapelli et l'utile, utilisés principalement en Europe, a été moins touché par la crise mais il a subi le contrecoup de la faiblesse de l'économie et du ralentissement des mises en chantier dans toute l'Europe, surtout en 2000-02.

Le contreplaqué durement touché

La crise financière asiatique de 1997-98 a porté un rude coup aux marchés des contreplaqués à travers le monde. Les prix du contreplaqué tropical sont tombés à pic et, à leur niveau le plus bas, étaient de quelque 40% inférieurs à ceux d'avant la crise. Après de nombreux faux départs vers une relance en 2000-01, le niveau des prix du contreplaqué tropical se rapproche maintenant de celui de 1997.

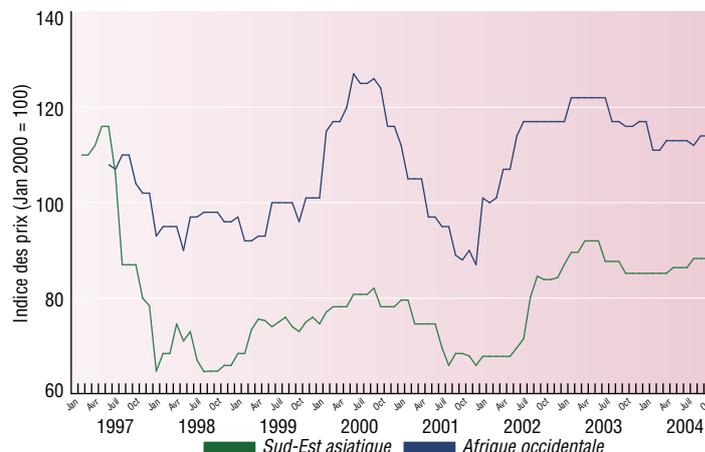
Vers un rétablissement

Figure 2: Tendances des prix FOB pour les grumes du Sud-Est asiatique et d'Afrique occidentale, 1997-2004



Marasme

Figure 1: Tendances des prix FOB pour les sciages du Sud-Est asiatique et d'Afrique occidentale, 1997-2004



Les exportateurs latino-américains ont bénéficié du boom sur l'immobilier aux Etats-Unis, qui a soutenu la croissance de l'industrie du contreplaqué dans la région. Historiquement, les bas taux d'intérêt aux Etats-Unis ont toujours signifié que les propriétaires pouvaient emprunter à bon marché pour reconstruire ou acheter un nouveau logement, même en période de stagnation ou de récession de l'économie dans ce pays.

Les producteurs de contreplaqué d'Asie tropicale, notamment ceux d'Indonésie et de Malaisie, traitent principalement avec le Japon, la Corée et, ces derniers temps, la Chine. L'économie japonaise a passé le cap d'une longue récession et, le consommateur ayant repris confiance, le marché du logement s'est consolidé. Ajouté à cela, un manque de grumes pour la fabrication de contreplaqué a fait monter les prix FOB.

Sur le marché japonais, les prix de gros n'ont pas suivi le mouvement des prix d'exportation des grumes et du contreplaqué, et les importateurs japonais ont eu des difficultés à maintenir les marges sur les prix de revente. Cette situation a été aggravée par la tendance à utiliser davantage des contreplaqués de bois tendre importés et des grumes de résineux pour la fabrication de contreplaqués.

Concurrence de la Chine

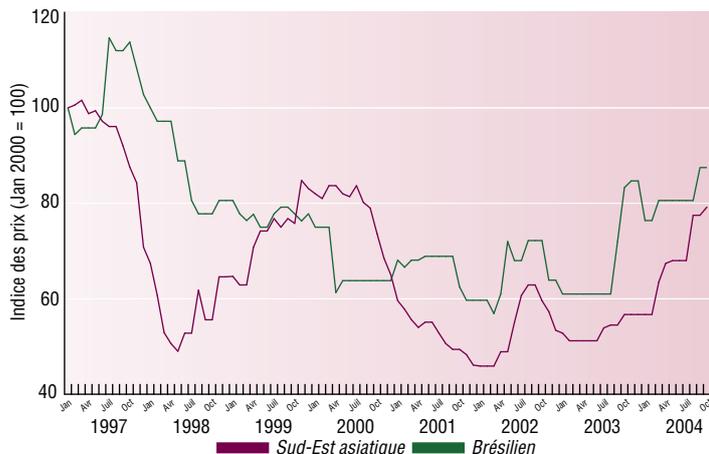
L'histoire du contreplaqué ne serait pas complète sans mention de l'extraordinaire performance des producteurs chinois. Jusqu'à il y a environ trois ans, la Chine imposait des droits très élevés sur les importations de grumes et de produits du bois, y compris les contreplaqués, ce qui a entraîné des conséquences non négligeables et souvent involontaires pour les échanges.

La décision prise par la Chine en 1998/99 de réduire considérablement les prélèvements de grumes en Chine (à cause des inondations meurtrières dans les bassins du Yang Tsé et du fleuve Jaune) a privé les usines locales de matières premières. Cette situation a poussé le Gouvernement chinois à promulguer de nouvelles règles d'importation, notamment l'abolition des droits d'entrée sur des grumes.

Les nouvelles règles ont totalement modifié le commerce des produits du bois. De grand importateur de contreplaqués tropicaux, la Chine n'en a plus importé que de faibles quantités. Parallèlement aux changements des tarifs, le pays est rapidement devenu un consommateur en masse de grumes et, en quelques

Rétablissement languissant

Figure 3: Tendances des prix FOB pour les contreplaqués minces du Sud-Est asiatique et du virola brésilien, 1997–2004



années seulement, a développé son secteur de fabrication de contreplaqués au point où les exportations chinoises de ses propres produits rivalisent maintenant avec celles de l'Indonésie et de la Malaisie, en volume et en qualité.

Telles ont été la hardiesse et l'efficacité des fabricants chinois de contreplaqués qu'ils ont pénétré le marché européen du contreplaqué d'okoumé, en important des grumes d'Afrique, en fabriquant les contreplaqués en Chine et en les expédiant vers l'Europe à des prix compétitifs. Aujourd'hui la Chine est un exportateur important de contreplaqués, sinon le plus grand au monde.

Augmentation des coûts d'expédition

En dépit de la hausse des prix, la situation a été difficile pour les exportateurs de bois tropicaux, en particulier au cours des 18 derniers mois, face à la montée des coûts du fret maritime. Les augmentations ont été poussées par la hausse des coûts du pétrole et par un manque de possibilités d'expédition provoqué par les importateurs chinois, lesquels remplissent l'espace à cargaison disponible. Les importateurs négociant des prix FOB ont à faire face à des coûts de transport plus élevés pour les expéditions d'Afrique occidentale, d'Asie du Sud-Est et d'Amérique du Sud.

Par exemple, en janvier 2004, les exportateurs du Gabon et du Cameroun ont signalé de sérieuses pénuries d'espace à cargaison. En outre, très peu de navires étaient acheminés vers le Nord, ceux-ci étant détournés pour satisfaire la demande des importateurs chinois. On pouvait encore trouver de l'espace en conteneurs mais à des prix plus élevés. C'était cependant l'insuffisance d'espace à cargaison disponible qui causait le plus d'inquiétude et les stocks de grumes et de bois débité s'accumulaient rapidement dans les ports. Ce problème est venu aggraver la situation déjà difficile des exportateurs en matière de financement: les banques hésitaient à avancer des fonds pour ce qu'elles considéraient des affaires à haut risque. En définitive, il en est résulté que certains producteurs ont dû ralentir la production et licencier des ouvriers.

Les expéditeurs d'Afrique occidentale ont rapporté que les taux de fret maritime pour l'Europe avaient été majorés d'environ €10/m³ en l'espace d'un mois seulement. Qui plus est, les exportateurs ont signalé que les possibilités d'expédier des chargements à destination de l'Asie étaient 'catastrophiques', qu'il était presque

impossible d'embarquer du bois dans des délais raisonnables et qu'il fallait attendre jusqu'à deux mois pour des expéditions du Gabon vers l'Asie. Les taux de fret pour l'Asie ont rapidement augmenté encore de 23 à 30\$/m³ (tarif de ligne) pour la plupart des grumes et de 14\$/m³ (tarif d'affrètement) pour les grumes d'okoumé. La situation ne s'est pas normalisée en 2004.

Les exportateurs ne sont d'ailleurs pas les seuls à subir les retombées de la flambée des prix du fret maritime. Au Japon, la hausse des taux d'affrètement et des prix du carburant a fait monter les frais de transport.

Les compagnies maritimes ont commencé par demander aux importateurs japonais une majoration de 3 à 4 \$/m³ du coût du fret pour les chargements de mars 2004 en provenance du Sarawak. En plus, des taux de fret record de 38\$/m³ leur ont été indiqués pour les importations de Papouasie-Nouvelle-Guinée (deux ports de chargement et trois ports de déchargement). Vers la fin de l'année, le fret maritime a encore augmenté, passant à 35\$/m³ pour les chargements au Sarawak.

Les analystes du marché japonais des grumes ont expliqué la situation en disant que la flotte de grumiers était surannée et qu'il y avait maintenant peu de grumiers hauturiers.

La forte hausse des prix FOB pour les grumes tropicales a rendu extrêmement difficiles les négociations de ventes avec les usines japonaises de contreplaqué qui utilisent des grumes importées dans leurs scieries. Au cours du premier semestre, les importateurs ont dû comprimer leurs marges pour être sûrs de vendre et même, parfois, de vendre au-dessous du prix coûtant afin de réaliser un chiffre d'affaires sur le marché très calme du contreplaqué au Japon. Heureusement, ce marché a repris plus tard dans l'année et, grâce à une amélioration des prix de gros des panneaux, les usines de contreplaqué ont pu payer légèrement plus pour les grumes.

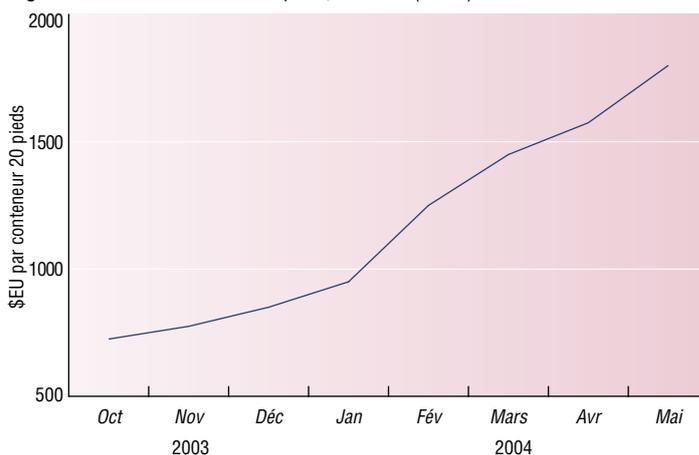
De l'autre côté de l'océan Pacifique, en Amérique du Sud, les exportateurs brésiliens et péruviens sont confrontés à plusieurs des problèmes qui se posent aux exportateurs dans d'autres régions. Les taux de fret et de conteneurs ont augmenté si rapidement en si peu de temps (voir Figure 4) que les importateurs chinois de bois péruvien se sont plaints du fait que le niveau des taux étaient si élevé qu'il commençait à perturber les courants commerciaux.

Les exportateurs de bois brésiliens qui, en 2003, avaient rapporté au pays presque 5 milliards de dollars EU, ont dû affronter en plus un problème de retard dans les expéditions du fait, disent-ils, d'une mauvaise gestion des ports. D'après les statistiques du port d'Itajais (Etat de Santa Catarina) pour 2003, par exemple, les exportations de 110 866 tonnes de produits ligneux correspondaient à 26% de toutes les exportations à partir de ce port et les marchandises pouvaient être évacuées des entrepôts en l'espace de dix jours environ. Or il faut maintenant attendre près de trois semaines pour faire partir des chargements.

Il en résulte des coûts d'exportation plus élevés qui ne peuvent pas facilement être répercutés aux acheteurs d'outre-mer. Les industriels ont signalé que

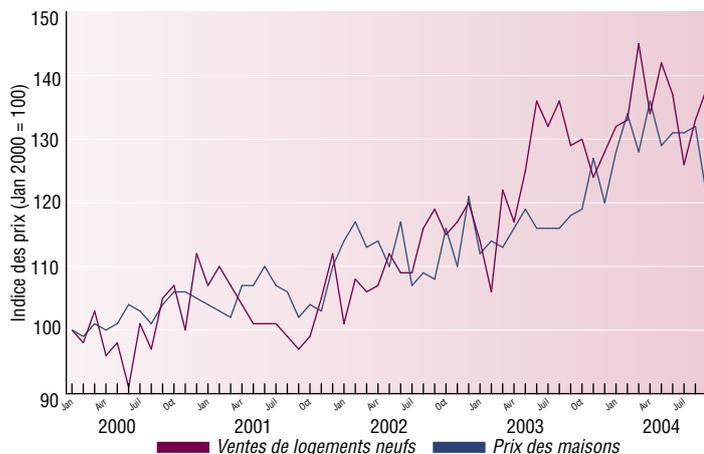
Coûts des conteneurs

Figure 4: Coût d'un conteneur 20 pieds, de Callao (Pérou) vers la Chine



Boom du logement

Figure 5: Indice des ventes de logements neufs et des prix des maisons aux Etats-Unis, 2000-2003



plusieurs commandes d'exportation ont dû être annulées à cause des problèmes de logistique dans ce port.

Impact de l'activité de construction immobilière

Les perspectives de croissance sur les marchés d'importation de bois sont variables. La figure 5 montre les tendances des ventes et des prix des logements aux Etats-Unis. Les ventes de nouvelles habitations familiales sont illustrées par une forte courbe ascendante depuis 2003 et les prix des logements ont sensiblement augmenté. Le Département du commerce des Etats-Unis a fait savoir que les ventes de logements neufs se sont accrues à un taux annuel, corrigé des variations saisonnières, de 1,21 million d'unités en septembre 2004, soit une progression 3,5% par rapport au mois précédent. Ce taux était de 7% supérieur au rythme des ventes enregistré en septembre 2003.

Les conditions économiques aux Etats-Unis, les faibles taux d'intérêt (et par conséquent des prêts immobiliers), la croissance de l'emploi et la fermeté des prix des logements continuent à fortifier la demande dans ce domaine, ce qui stimule la consommation de matériaux de construction. Au cours des deux dernières années au moins, le secteur de l'exportation de bois vers le marché des Etats-Unis a vu les volumes et les prix augmenter régulièrement. Cependant, il se pourrait que la fermeté des prix du bois débité et des panneaux soit moins soutenue dans les mois à venir en réponse aux prévisions de ralentissement des mises en chantier et d'un accroissement de l'offre de produits ligneux.

Les fabricants de contreplaqué sud-américains ont fortement investi dans leur capacité de production pour tirer parti d'une forte demande et de la hausse des prix aux Etats-Unis. Malheureusement peut-être, disent les analystes, cette capacité accrue, couplée aux prévisions de ralentissement de la construction aux Etats-Unis, est susceptible d'entraîner en 2005 une baisse des prix du contreplaqué pouvant aller jusqu'à 15%.

Le Japon

Les exportateurs des produits de bois tropical du Sud-Est asiatique et des îles du Pacifique sont dans une large mesure tributaires du marché japonais et la manière dont l'industrie japonaise du bâtiment évolue a des incidences directes sur le volume des exportations et sur les prix des bois tropicaux.

L'année 2003 a été relativement bonne pour les mises en chantier au Japon et le chiffre de 1,16 million d'unités à la fin de l'année correspondait à une augmentation de presque 1% par rapport à 2002; c'était la première augmentation d'une année sur l'autre en trois ans.

La presse professionnelle du Japon a laissé entendre que les mises en chantier avaient été stimulées en 2003 par le fait qu'une réduction spéciale des taux d'intérêt sur les prêts immobiliers devait être supprimée à la fin de cette année. Cependant,

à la joie de l'industrie du bâtiment, le Gouvernement japonais a ensuite annoncé que cette disposition resterait en vigueur jusqu'à la fin 2004 afin d'activer encore davantage le développement du logement. En 2005, les taux seront rétablis graduellement.

L'Union européenne

Après avoir atteint le creux de la vague pendant la première moitié de 2003, les économies des plus grands pays européens ont commencé à se consolider pendant le second semestre. En UE, le taux de croissance moyen se chiffrait à peine à 0,8% en 2003; les prévisions font entrevoir un rebond des taux de croissance moyens à 2% en 2004, et qu'ils devraient atteindre environ 2,4% en 2005.

La progression qui s'est dessinée en 2003 résultait d'une brusque augmentation des exportations, bien que la demande intérieure n'ait pratiquement pas contribué à la croissance. Toutefois, la montée des cours du pétrole et d'autres produits de base a freiné la croissance dans le monde, ce qui aura des conséquences pour la croissance économique de l'UE. La nette valorisation de l'euro par rapport au dollar des Etats-Unis est également en train d'affaiblir les perspectives de croissance dans le secteur manufacturier de la zone Euro.

Les prévisions présentées à la cinquante-septième conférence d'EUROCONSTRUCT à Stockholm font entrevoir une amélioration dans le secteur du bâtiment en 2005 et 2006, avec des taux de croissance annuelle de 1 à 2%. Le segment où la croissance est la plus forte est le génie civil, qui devrait se développer à raison de 9,6% pendant la période 2003-06. Le segment non résidentiel pourrait augmenter de 4,4%, tandis que l'on s'attend à ce que le segment résidentiel marque la croissance la plus faible durant cette période.

L'année 2003 a été relativement bonne pour les mises en chantier au Japon et le chiffre de 1,16 million d'unités à la fin de l'année correspondait à une augmentation de presque 1% par rapport à 2002; c'était la première augmentation d'une année sur l'autre en trois ans.

Les perspectives?

Au moment de la rédaction du présent article, les constructeurs sur les marchés consommateurs occidentaux commençaient à se préparer pour leurs vacances de Noël, mettant fin aux activités de construction pour 2004. La nouvelle année ne fait guère espérer beaucoup d'amélioration pour les exportateurs de bois tropicaux, les tracas causés par les taux de change venant s'ajouter aux difficultés provoquées par une concurrence obstinée et par la hausse des coûts d'expédition. Le dollar des Etats-Unis pourrait fort bien chuter encore de 20% par rapport aux monnaies principales; cette éventualité ralentirait la croissance en Europe, ce qui mettrait en danger les débuts hésitants de rétablissement en Allemagne et en France et maintiendrait l'économie des Pays-Bas dans le marasme. Tout cela signifie la probabilité d'un ralentissement de l'activité du bâtiment sur ce marché.

Le Gouvernement chinois a déjà pris des mesures pour freiner la surchauffe de l'économie chinoise, et ces mesures se font déjà sentir, mais nul ne devrait y voir une détente de la situation du commerce des bois tropicaux. Les producteurs chinois sont et resteront les principaux concurrents des exportateurs de produits de bois tropicaux et continueront de faire des percées en profondeur sur les marchés des produits de bois à valeur ajoutée.

Comment améliorer la régénération des acajous africains dans le massif forestier du nord-est de la République démocratique du Congo

par Jean-Remy Makana, PhD

Consultant/Wildlife Conservation Society—RDC

t 243-81-063 8760

jr_makana@yahoo.fr

LE PRÉSENT article fait la synthèse d'une étude qui a évalué des options de gestion pour des espèces d'acajou africains dans la région d'Ituri en République démocratique du Congo (RDC). L'étude a consisté à entreprendre des analyses de l'écologie de régénération et de la croissance des semis dans les forêts perturbées et non perturbées.

La RDC est dotée de plus de 50% des forêts pluviales africaines et d'environ 8% du restant des forêts tropicales denses humides de la planète. Bien qu'il existe de vastes superficies de forêt tropicale potentiellement productive, la production effective de bois a été extrêmement faible au cours de la décennie passée (OIBT 2003), en partie à cause du délabrement progressif du réseau routier et de l'instabilité du climat politique du pays (Wilkie *et al.* 2000). Cette situation pourrait bientôt changer rapidement, car le gouvernement de la RDC a déjà assigné plus de 20 millions d'hectares à des sociétés multinationales d'exploitation forestière et vise à augmenter la production effective de bois, actuellement inférieure à 100 000 m³, à plus d'un million de m³ par an durant la période 2006–2007.

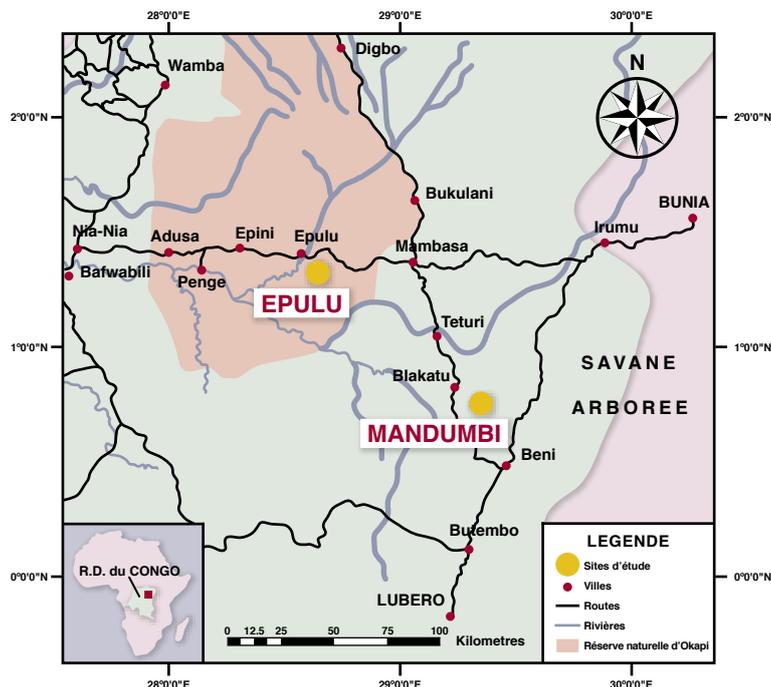
Les acajous africains, qui comprennent les espèces des genres *Khaya* et *Entandrophragma*, sont parmi les espèces de bois les plus prisées d'Afrique. Cinq espèces de ce groupe sont présentes dans la région d'Ituri en RDC, notamment *K. nthotheca*, *E. angolensis*, *E. candollei*, *E. cylindricum* et *E. utile*. Ces cinq espèces, ajoutées à *Milicia excelsa*, représentent presque 90% du bois actuellement exporté de la région orientale de la RDC. La gestion durable de ces espèces est donc extrêmement importante; continuer à mal les gérer risquerait d'entraîner des problèmes considérables pour l'environnement et pour la société, dans toute l'Afrique centrale et au-delà.

Objectifs

L'objectif principal de cette étude consistait à évaluer les options de gestion pour les acajous africains (*Entandrophragma* spp. et *Khaya* spp.) dans le nord-est de la RDC. Les études précédentes

Site d'étude

Figure 1: Carte indiquant les sites d'étude. L'insertion montre où se trouve la RDC sur le continent africain



Ascension vers le ciel: Les semis d'acajou africain se développent très rapidement dans une petite clairière de la forêt d'Ituri. Ce plant de 18 mois dépasse 2 mètres de hauteur. Photo: J.-R. Makana

ont montré que souvent les acajous africains ne se régénèrent pas bien après des coupes sélectives (Mwima *et al.* 2001; Hall *et al.* 2003). Les difficultés de régénération de ces importantes espèces ligneuses après des coupes sélectives ont été attribuées à des ouvertures insuffisantes du couvert, à la rareté des semences disponibles et à leur faible dispersion ainsi qu'à un manque de perturbation du sol dans des espaces vides laissés par l'exploitation forestière. En outre, dans l'est de la RDC, les forêts parcourues par les coupes sont généralement rapidement envahies par des paysans sans terres en provenance des montagnes orientales surpeuplées, qui profitent des routes d'exploitation pour pénétrer à l'intérieur de la forêt et y installer l'agriculture, ce qui finit par entraîner la dégradation à grande échelle de la forêt et une perte de biodiversité.

L'étude avait pour objectifs spécifiques d'évaluer l'importance de plusieurs facteurs, dont la disponibilité de semences et ce qui limite leur dispersion, la perturbation des sols, la lumière nécessaire pour permettre l'établissement et la première croissance des acajous africains. Elle devait également évaluer les incidences combinées des coupes sélectives et de l'agriculture itinérante sur la structure des forêts, la diversité et la composition des espèces d'arbres et la régénération des arbres exploités pour leur bois. Les principales hypothèses mises à l'essai étaient les suivantes: 1) la disponibilité et la dispersion insuffisantes de semences limitent le recrutement de jeunes plants dans les forêts exploitées; 2) la perturbation du sol favorise l'établissement de semis; 3) l'abattage d'un seul arbre ne procure pas suffisamment de lumière pour assurer le bon recrutement des acajous africains; et 4) les effets combinés des coupes sélectives et de l'agriculture entraînent une grave dégradation des forêts naturelles et leur appauvrissement.

Méthodes

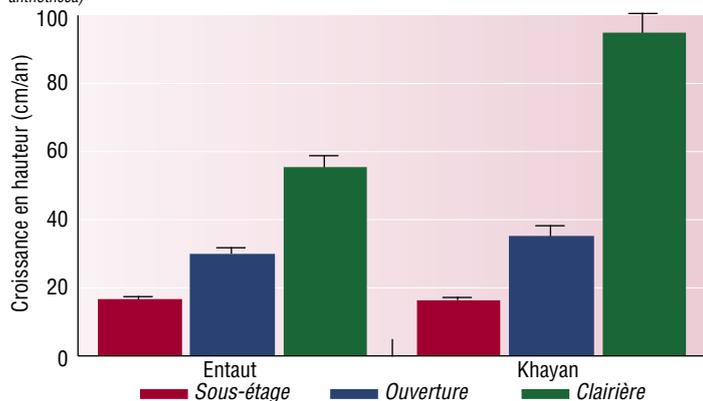
L'étude a été menée dans deux sites de la zone d'Ituri (Figure 1) dans la partie nord-est du massif forestier de la RDC. Le premier (Mandumbi) était une concession d'exploitation forestière et le second était situé à Epulu, dans les 1 350 000 hectares de la réserve naturelle d'Okapi. Cette région se trouve à une altitude de 700 à 950 m au-dessus du niveau de la mer. Les précipitations annuelles sont en moyenne d'environ 1700 mm, la température moyenne est de 23,5° C et il y a une saison sèche de décembre à février. Les trois premières hypothèses ont été mises à l'épreuve par une expérience factorielle de split-plot où ont été étudiés les effets de l'addition de semences, de l'élimination de la litière et de la densité du couvert. La quatrième hypothèse a été évaluée en comparant la structure de la forêt, la diversité et la composition des arbres dans des peuplements de forêts secondaires et matures, exploitées et non exploitées.

Résultats

Trois résultats majeurs se sont dégagés de cette étude. Premièrement, bien que les acajous africains aient tous été considérés comme des essences de lumière, la recherche a révélé d'importantes différences entre les trois espèces d'acajou africain étudiées dans ces expériences, quant à leurs besoins de lumière. L'étude a confirmé la nature d'essence de lumière des acajous africains dans le cas de *K. anthotheca* et *E. utile*, tandis que *E. cylindricum* s'est avéré susceptible de supporter l'ombre exceptionnellement bien. Deuxièmement, on a observé que les

Analyse des différents taux de croissance

Figure 2: Taux de croissance des semis de deux espèces d'acajou africain, en fonction de l'ouverture du couvert dans la forêt d'Ituri. (ENTAUT = *Entandrophragma utile*; KHAYAN = *Khaya anthotheca*)



forêts secondaires consécutives à l'abandon de l'agriculture sur brûlis offraient des conditions favorables à la régénération de la plupart des acajous africains, confirmant l'hypothèse que les larges trouées dans le couvert, associées à une certaine perturbation du sol, sont nécessaires pour que ces espèces puissent se régénérer de façon satisfaisante dans les forêts tropicales humides (voir la figure 2 et la photo). Troisièmement, les acajous africains étaient plus abondants dans la forêt semi-décidue de Mandumbi de la zone de transition entre la forêt dense et les zones de savane arborée de l'est que dans les forêts denses humides sempervirentes de l'ouest de la région d'Ituri (Epulu). En outre, la disponibilité et la dispersion des semences ont fortement gêné la régénération naturelle des acajous africains dans les forêts parcourues par des coupes sélectives; l'addition de graines dans les espaces correspondant à des trouées du couvert a sensiblement amélioré le recrutement de ces espèces. L'élimination de la litière n'a pas amélioré l'établissement des semis, sans doute à cause de la vulnérabilité des graines et des semis aux prédateurs sur le sol minéral exposé. Cependant, la survie et la croissance des semis avaient le plus de chances de réussir là où l'élimination de la litière correspondait aux ouvertures du couvert. Les forêts secondaires présentaient une diversité moindre de grands arbres que les forêts matures, et les espèces dominantes des forêts matures y étaient mal représentées.

Conclusions

Ces résultats donnent à penser qu'une sylviculture intensive, comportant éventuellement le recours à l'agriculture itinérante de type taungya, semble nécessaire pour réaliser la gestion durable des acajous africains et d'autres espèces ligneuses adaptées aux perturbations. Dans ce contexte, la conservation de la biodiversité sera probablement assurée en procédant au zonage des forêts en secteurs destinés à des usages multiples, à la production de bois et strictement à la protection.

Références

- Hall, J., Harris, D., Medjibe, V. & Ashton, P. 2003. The effects of selective logging on forest structure and tree species composition in a Central African forest: implications for management of conservation areas. *Forest Ecology and Management* 183:249-264
- Mwima, P., Obua, J. & Oryem-Origa, H. 2001. Effect of logging on the natural regeneration of *Khaya anthotheca* in Budongo Forest Reserve, Uganda. *International Forestry Review* 3: 131-135.
- OIBT 2003. *Examen annuel et évaluation de la situation mondiale des bois, 2002*. Organisation internationale des bois tropicaux, Yokohama, Japon.
- Wilkie, D., Shaw, E., Rotberg F., Morelli, G. & Auzel, P. 2000. Roads, development, and conservation in the Congo Basin. *Conservation Biology* 14: 1614-1622.

Bourses offertes par l'OIBT

L'OIBT offre des bourses d'étude, financées par le Fonds Freezailah pour les bourses, afin de promouvoir le développement des ressources humaines et de renforcer les aptitudes professionnelles en matière de foresterie tropicale et disciplines connexes dans les pays membres. L'objectif est de promouvoir l'aménagement durable des forêts tropicales, l'efficacité de l'utilisation et de la transformation des bois tropicaux et de meilleures informations économiques sur le commerce international des bois tropicaux.

Les activités éligibles comprennent:

- la participation à des stages de formation, des internats de formation, des voyages d'étude, des cycles de conférences/démonstration et des conférences internationales/régionales;
- la préparation, la publication et la diffusion de documents techniques (par ex. manuels et monographies);
- des études post-universitaires.

Domaines prioritaires: les activités éligibles chercheront à développer les ressources humaines et les aptitudes professionnelles dans un ou plusieurs domaines visant à:

- améliorer la transparence du marché des bois tropicaux;
- promouvoir les bois tropicaux issus d'une gestion durable;

- soutenir les activités destinées à sécuriser les ressources de bois tropicaux;
- promouvoir la gestion durable des ressources de la forêt tropicale;
- promouvoir la transformation accrue et plus poussée des bois tropicaux provenant de sources durablement aménagées; et
- améliorer le rendement de l'industrie dans la transformation et l'utilisation des bois tropicaux provenant de sources durables.

Dans n'importe lequel des domaines ci-dessus, sont applicables des activités visant à:

- consolider les relations publiques, sensibiliser et éduquer le public;
- partager l'information, les connaissances et les techniques; et
- poursuivre la recherche-développement.

Critères de sélection: Les demandes de bourses seront évaluées en fonction des critères de sélection suivants (sans que leur soit attribué un ordre de priorité quelconque):

- conformité de l'activité proposée à l'objectif et aux domaines prioritaires du Programme;

- compétence du candidat à entreprendre l'activité proposée de la bourse;
- mesure dans laquelle l'acquisition ou le perfectionnement des compétences et connaissances grâce aux activités de la bourse sont susceptibles de déboucher sur des applications plus larges et des bénéfices au niveau national et international; et
- modicité des coûts par rapport à l'activité proposée pour la bourse.

Le montant maximum octroyé pour une bourse est de 10.000 dollars des Etats-Unis. Seuls des ressortissants de pays membres de l'OIBT peuvent poser leurs candidatures. La prochaine date limite pour le dépôt des candidatures est fixée au **21 avril 2005**, et s'entend pour des activités qui ne débiteront pas avant le 1er août 2005. Les demandes seront évaluées en juin 2005.

Pour plus amples renseignements et pour recevoir les formulaires de candidature (en anglais, français ou espagnol), s'adresser à Dr Chisato Aoki, Programme de bourses, OIBT. Fax: 81-45-223 1111. fellowship@itto.or.jp (voir l'adresse postale de l'OIBT à la page 2) ou visiter le site www.itto.or.jp

Reparlons du bois illégal

Renforcement de la coopération internationale en vue de maîtriser le commerce transfrontière de grumes et de bois de production illégale

18-19 octobre 2004

Bangkok, Thaïlande

Cette conférence a été organisée par l'Agence d'investigation environnementale et le Réseau international pour l'observation et l'application des lois sur l'environnement. Elle a attiré environ 50 participants des pays membres de l'ANASE [Association des Nations de l'Asie du Sud-Est], en particulier des institutions chargées de l'application des lois et des services des douanes, ainsi que des représentants d'organisations régionales et internationales dont les activités portent sur la lutte contre l'exploitation forestière illégale et le commerce qui en dépend.

Les participants ont entendu de nombreux exposés sur des expériences diverses liées aux activités forestières et commerciales illégales et sur des modèles et des mesures prises pour faire respecter les lois. La réunion était centrée principalement sur le contexte régional de l'Asie du Sud-Est, mais certaines initiatives de caractère général ont également été discutées. Le représentant de l'OIBT a mis les participants au courant des travaux de l'OIBT en la matière, y compris de la conférence internationale qu'elle envisage de tenir sur le transport des produits ligneux et leur commerce illégal. Plusieurs initiatives prises hors de la région ont aussi été discutées; parmi celles-ci, l'Accord de Lusaka sur les opérations concertées de coercition visant le commerce illicite de la faune et de la flore sauvages a particulièrement retenu l'intérêt de l'assistance et pourrait inspirer de nouveaux arrangements dans la région du Sud-Est asiatique.

La réunion a conclu en précisant des mesures qui pourraient être mises en oeuvre par des organisations non gouvernementales, l'industrie et des institutions nationales chargées de l'application des lois.

Rapport établi par Emmanuel Ze Meka, Secrétariat de l'OIBT

Consolidation du Partenariat asiatique pour les forêts

Atelier régional sur le renforcement du Partenariat asiatique pour les forêts

30 août-1 septembre 2004

Yogyakarta, Indonésie

Conformément à la décision 3(xxxv) du CIBT, l'OIBT a fourni au Gouvernement indonésien les fonds nécessaires pour convoquer cet atelier, dont le but était de renforcer le Partenariat pour les forêts d'Asie (PFA) en tant qu'initiative de type II du Sommet mondial sur le développement durable (SMDD). Le PFA est l'une de deux initiatives de type II sur les forêts lancées à l'occasion du SMDD en 2002 (l'autre étant le Partenariat pour les

forêts du bassin du Congo—PFBC). Comprenant 28 partenaires, notamment 16 gouvernements et la Commission européenne, huit organisations internationales (dont l'OIBT) et quatre organismes de la société civile, le PFA cherche à promouvoir l'aménagement forestier durable en Asie en se focalisant sur cinq questions pressantes: bonne gouvernance et respect des lois forestières; capacité de gestion efficace des forêts; lutte contre l'exploitation forestière illégale; lutte contre les feux de forêt; réhabilitation et reboisement des forêts et des terres dégradées.

Les objectifs spécifiques de l'atelier étaient les suivants:

- préciser les buts du PFA et prendre les mesures nécessaires pour mettre en oeuvre les mécanismes de son exécution;
- tirer les leçons d'expériences et de conclusions de partenariats semblables, en particulier des programmes et des activités du PFBC;
- formuler les programmes et les activités du PFA; et
- formuler la structure et les modalités du PFA.

En outre, l'atelier s'est penché sur les questions de mise au point de normes minimales de légalité, de systèmes de traçabilité des bois, de filières de responsabilité et de vérification entre membres du PFA.

La séance d'ouverture de l'atelier a préparé le terrain pour la présentation d'exposés sur l'historique du PFA, sur les expériences du PFBC et de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) ainsi que sur les leçons à en tirer. L'atelier a réexaminé le PFA depuis sa création, c'est-à-dire sa situation initiale, actuelle et future, ses buts, ses approches et son exécution, pour considérer ensuite le développement de sa structure et de ses mécanismes.

Trois groupes de travail ont alors été constitués pour discuter, passer en revue et suggérer des améliorations au PFA. Le Groupe de travail 1 a délibéré sur des questions liées à la composition du Partenariat et à ses membres, aux mécanismes et à la structure de prise de décision, au rôle des points focaux et à la participation plus active des partenaires. Le Groupe de travail 2 s'est concentré sur les plans de travail du PFA, notamment l'élaboration d'un modèle de plan de travail, ainsi que sur les procédures et les mécanismes de prise de décision pour affiner, adopter et mettre à exécution les plans de travail. D'autres questions pertinentes ont été étudiées par le Groupe de travail 3, à savoir la mise en place de réseaux pour le partage d'informations et le rôle du Secrétariat du PFA dans ce domaine, les communications avec l'extérieur, les stratégies et les possibilités de financement.

Il a semblé que les délégués ne saisissaient ou ne connaissaient pas entièrement le mode de fonctionnement du PFA en tant qu'initiative de type II du SMDD—c'est-à-dire que les partenaires s'y engagent à titre volontaire et qu'il est multi-acteurs, auto-organisé et fondé sur le respect mutuel ainsi que sur la responsabilité égale et partagée des partenaires, lesquels associent gouvernements, organisations intergouvernementales et société civile. Jusqu'à présent, le PFA était un partenariat peu structuré sans que ses règles et procédures ne soient rigoureusement formalisées. Faute d'un important apport financier, le partage de l'information représente l'essentiel des activités du PFA et s'effectue par l'intermédiaire de son Secrétariat



pour le partage de l'information, accueilli par le Centre pour la recherche forestière internationale (CIFOR) et sur le site Web du PFA. Les partenaires sont incités à proposer des activités pour les plans de travail du PFA mais il doivent communiquer et collaborer activement avec d'autres partenaires pour affiner et mettre en oeuvre ces plans de travail. Les partenaires sont invités à mobiliser des ressources pour les plans de travail du PFA mais de nombreuses contributions apportées jusqu'ici l'ont été en nature. Un petit nombre de plans de travail ont été mis à exécution avec le concours de certains partenaires.

Les participants ont admis qu'il faudrait éviter de trop formaliser et bureaucratiser le PFA; en revanche, son intérêt en tant qu'initiative nouvelle et unique est ressortie avec moins d'évidence. Certains partenaires, actuels ou potentiels, ont fait preuve d'hésitation quant à la question de savoir si le PFA devait être axé sur le partage d'informations ou sur la mise en oeuvre active sur le terrain, c'est-à-dire opérer discrètement ou de façon plus visible; être un forum d'orientation ou technique; et fonctionner au niveau régional, national ou local. A l'issue des délibérations au sein des groupes de travail et à la session plénière, une proposition de projet visant à renforcer le PFA a été officiellement présentée et discutée. Essentiellement, cette proposition envisage pour le partenariat une certaine structure et certains mécanismes, entre autres la mise en place d'un secrétariat et de points focaux pour les partenaires, des réunions annuelles régulières, des plans de travail périodiques, la formation d'une équipe spéciale pour formuler les droits et les responsabilités des partenaires et la constitution d'un fonds d'affectation spéciale. Aucune décision définitive n'a été prise concernant cette proposition mais elle sera réexaminée par le PFA à sa quatrième réunion.

Quant au renforcement du PFA, l'atelier s'est également penché sur les trois domaines principaux couverts par les plans de travail du PFA, à savoir les feux de forêt, la réhabilitation et le reboisement des forêts et des terres dégradées et la lutte contre l'exploitation forestière illégale et le commerce qu'elle alimente. Le thème directeur portait sur les manières de préciser et de consolider davantage les plans de travail du PFA dans ces domaines afin qu'ils puissent véritablement faire une différence sur le terrain. Les recommandations de l'atelier à cet égard seront présentées pour examen à la quatrième réunion du PFA.

Plus de temps a été consacré à la lutte contre l'exploitation forestière et le commerce illégaux. Plusieurs exposés ont été présentés sur les plans de travail en cours du PFA. Ces plans concernaient le cadre de coopération entre les services des douanes et d'autres agences compétentes dans la région Asie-Pacifique et l'élaboration de normes minimales de légalité, de systèmes de traçabilité des bois, de filières de responsabilité et de vérification entre membres du PFA. En ce qui concerne le cadre de coopération douanière, des travaux de suivi, dont certains ont été financés, ont été entrepris afin de déterminer les mesures juridiques à prévoir dans les pays importateurs, d'étoffer le plan de travail du PFA sur les normes de légalité et la traçabilité des bois, de donner la priorité aux relations bilatérales et de réunir les représentants principaux des services douaniers. Le Conseil malaisien de certification des bois a offert d'accueillir une réunion en vue de formuler des directives pour des systèmes destinés à vérifier et à évaluer la légalité des bois dans le contexte de l'aménagement forestier

durable. Une proposition de projet pour la formulation de ces directives sera probablement soumise pour examen à la quatrième réunion du PFA.

Le PFA ne peut être efficace et compétent que dans la mesure où ses partenaires veulent qu'il le soit. En général, le PFA suscite encore l'intérêt mais son avenir dépendra en grande partie de l'engagement de ses partenaires et de sa capacité de trouver une place stratégique dans une région dynamique et instable. Les travaux et les recommandations de l'atelier seront examinés par le PFA à sa quatrième réunion, du 8 au 10 décembre 2004 à Tokyo (Japon).

Rapport de Amha bin Buang, Secrétariat de l'OIBT, eimi@itto.or.jp

Collaboration sur l'atlas des mangroves

Réunion du consortium interinstitutions chargé de l'atlas mondial des mangroves

12-13 octobre 2004
Rome, Italie

Cette réunion a rassemblé six organisations internationales expertes en matière de gestion et de conservation des mangroves, en vue de planifier la révision de l'Atlas mondial des mangroves.

L'OIBT avait collaboré avec la Société internationale pour les écosystèmes de mangrove (ISME) à la première édition, publiée en 1997. La nouvelle édition tirera parti des méthodes nouvelles et améliorées de suivi/cartographie, ainsi que de la vaste expérience des participants au projet. En plus de l'OIBT et de l'ISME, des experts du département des forêts de la FAO, du Centre de surveillance continue de la conservation mondiale de la nature (PNUE-WCMC), du Programme sur l'homme et la biosphère de l'UNESCO et du Réseau international pour l'eau, l'environnement et la santé de l'Université des Nations Unies (INWEH/UNU) collaborent activement à la planification et à l'exécution des travaux de révision de l'atlas.

Les travaux préliminaires de la FAO, de l'ISME et du PNUE-WCMC consistent à mettre à jour, en étroite collaboration avec les experts locaux, les descriptions des mangroves des différents pays qui figurent dans le premier atlas, ainsi qu'à rassembler et analyser les informations disponibles sur l'étendue passée et présente des zones de mangrove. L'imagerie satellitaire actuelle sera interprétée et analysée là où les données existantes sont lacunaires.

Ces activités initiales sont financées au titre du programme de travail de l'OIBT pour 2004-2005. Le travail et le coût substantiels que représentent la production de cartes et de photos en couleurs, la compilation de toutes les études de cas, les descriptions des mangroves et la publication d'un atlas de haute qualité en trois langues seront pris en charge par l'intermédiaire d'un projet OIBT dont le financement sera examiné à la trente-septième

session du Conseil international des bois tropicaux. Ce projet a été formulé en étroite consultation avec les partenaires, lesquels participeront activement à son exécution et apporteront des contributions financières ou en nature au budget du projet. L'atlas sera publié en même temps qu'un abrégé adressé aux décideurs en matière de mangroves. L'abrégé contiendra les principaux résultats et formulera différentes politiques visant à pérenniser les écosystèmes de la mangrove.

De plus amples renseignements sur cette activité peuvent être obtenus auprès du Secrétariat de l'OIBT (johnson@itto.or.jp) ou sur le site Web mis en place par la FAO (www.fao.org/forestry/site/mangrove-atlas).

A la recherche d'options pour définir un cadre juridique sur les forêts

Réunion du groupe spécial d'experts sur l'examen des éléments d'un mandat en vue de l'élaboration d'un cadre juridique concernant tous les types de forêts

7-10 septembre 2004

Siège des Nations Unies, New York, Etats-Unis

A sa 5^{ème} session, qui se tiendra du 16 au 27 mai 2005, le Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF) examinera, entre autres, les éléments d'un mandat en vue d'élaborer un cadre juridique applicable à tous les types de forêts. Cet examen aura pour objectif de faire des recommandations à l'Assemblée générale de l'ONU par l'intermédiaire du Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC). La réunion du Groupe spécial d'experts sur l'examen des éléments d'un mandat en vue de l'élaboration d'un cadre juridique concernant tous les types de forêts (GSE PARAM) a été convoquée pour lui permettre de fournir des conseils scientifiques et techniques sur la question. Elle a rassemblé une assistance nombreuse de plus de 140 participants, dont 70 experts, 40 représentants d'Etats Membres et 30 observateurs d'organisations internationales et d'importants groupements.

L'essentiel des travaux du GSE PARAM, compte tenu des tâches qui lui avaient été assignées et des documents préparés pour sa réunion, couvraient les points suivants:

- analyser les complémentarités, lacunes et doubles emplois, et passer en revue les expériences pertinentes d'instruments et de processus existants, régionaux et internationaux, contraignants et non contraignants se rapportant aux forêts;
- examiner d'autres résultats de l'Arrangement international sur des forêts (AIF);
- fournir, aux fins d'examen par le FNUF, une gamme équilibrée d'options liées aux éléments d'un mandat en vue de

l'élaboration d'un cadre juridique concernant tous les types de forêts; et

- prendre en considération les rapports établis par les Etats, les organisations membres du Partenariat de collaboration sur des forêts (PCF) et le Secrétariat du FNUF ainsi que les résultats des sessions du FNUF.

Complémentarités, lacunes, doubles emplois et expériences pertinentes

L'AIF énonce la façon dont l'Organisation des Nations Unies a répondu, depuis le Sommet de la Terre en 1992, par l'intermédiaire du Groupe international sur les forêts (GIF), de son successeur le Forum international sur les forêts (FIF) et de l'actuel FNUF, à la question de la perte et de la dégradation des forêts. La perte continue de couvert forestier et sa dégradation demeurent un sujet de préoccupation pour les participants du GSE PARAM. Un AIF renforcé devrait donc s'attacher à intégrer les politiques et les actions, à garantir la mise en oeuvre effective sur le terrain et à sécuriser des moyens adéquats pour sa mise en oeuvre—notamment grâce à une meilleure coopération internationale en matière d'aménagement forestier durable (AFD).

Autres résultats de l'AIF et mise en oeuvre des propositions GIF/FIF

Les avis étaient partagés au sujet des progrès réalisés dans la mise en oeuvre des propositions d'action des GIF/FIF. Dans les cas où des progrès avaient été positifs, plusieurs facteurs avaient joué le rôle de catalyseurs pour l'exécution: la volonté politique, les programmes forestiers nationaux, les critères et indicateurs de l'AFD, la certification, les partenariats, le PCF et le partage des expériences et de l'information. Les obstacles rencontrés allaient de difficultés à donner la priorité aux forêts dans les programmes nationaux et internationaux, l'insuffisance des moyens d'exécution (en particulier de ressources financières), l'inefficacité des dialogues sur les politiques, les contraintes dans l'établissement de rapports, l'ambiguïté des buts et des cibles, le recours inadéquat aux partenariats et la multiplicité même des mesures proposées. Toutes sortes d'avis et de suggestions ont été avancés sur la façon de réaliser davantage de progrès.

Options d'éléments d'un mandat en vue de l'élaboration d'un cadre juridique

Le GSE PARAM a reconnu la nécessité de s'accorder sur les buts, les objectifs et les cibles généraux de tous futurs arrangements sur les forêts. Bien que la lutte contre le déboisement et la dégradation des forêts par la promotion de l'AFD puisse constituer l'essentiel du but global, le Groupe a identifié un ensemble de 14 objectifs possibles. L'idée de définir des cibles spécifiques à atteindre au cours d'une période donnée a été avancée mais rejetée par ceux qui la considéraient prématurée. De nombreux experts ont estimé essentiel que les modalités financières soient étudiées pour toutes les options, qu'il y avait lieu de modifier l'AIF et qu'il était important de s'inspirer des progrès accomplis par des processus existants.

Les nombreuses options de futurs arrangements envisagées par le Groupe entraient dans deux grandes catégories: instruments juridiquement contraignants et non contraignants. Toutefois, ces deux approches ne seraient sans doute pas forcément

mutuellement exclusives et il faudrait veiller à ne pas tenter de faire une distinction entre elles.

Développement de l'AIF

Toutes les options juridiquement non contraignantes ont fait ressortir la nécessité de renforcer l'AIF. A cette fin, un ensemble de neuf objectifs possibles et neuf caractéristiques générales d'un AIF renforcé a été suggéré. Ces options n'excluraient pas la possibilité future de développer l'AIF en un instrument juridiquement contraignant. Les experts ont cerné plusieurs façons de développer cette option non juridiquement contraignante:

- renforcer l'AIF financièrement et au niveau de ses orientations, y compris son mandat et son secrétariat;
- mettre au point des directives facultatives pour soutenir la mise en oeuvre des propositions d'action des GIF/FIF;
- développer le PCF en l'axant résolument sur l'AFD, en prévoyant les moyens d'exécution et en renforçant la fonction de rapport et le secrétariat;
- mettre en place un organisme de coopération intergouvernementale politique et scientifique pour financer des projets liés à l'AFD; et
- mettre au point des arrangements régionaux et thématiques pour apporter des contributions aux réunions de niveau mondial.

Quant aux modalités institutionnelles, les recommandations portaient sur les points suivants: renforcer la structure institutionnelle de l'AIF et son secrétariat; renforcer le PCF; relier l'AIF à la FAO et au PNUE et implanter le secrétariat à Rome; et élargir le bureau de l'AIF pour y inclure des représentants des processus régionaux et du PCF. Les modalités financières proposées comprenaient: la constitution d'un fonds d'affectation spéciale; la mise au point d'une approche en matière de projets, semblable à celle de l'OIBT; et l'accès à des mécanismes financiers existants tels que le Fonds pour l'environnement mondial (FEM).

Une convention ou un protocole?

S'agissant de l'option juridiquement contraignante, le GSE PARAM a suggéré onze objectifs possibles pour la convention ou le protocole. Il serait nécessaire de définir les rapports entre d'une part la convention ou le protocole et, d'autre part, les autres instruments internationaux et régionaux relatifs aux forêts et juridiquement contraignants, ainsi que les rapports avec d'autres organisations. La nécessité d'équilibrer dans la convention ou le protocole les aspects économiques, sociaux et environnementaux de l'AFD a également été soulignée. Etant donné qu'il faudrait un certain temps pour négocier une convention ou un protocole, il y aurait lieu sans doute de prévoir des dispositions transitoires. Ou bien, les arrangements existants pourraient être maintenus en vigueur dans l'intérim.

Dans le cas d'une convention ou d'un protocole, le Groupe a présenté deux options fondamentales:

- une convention-cadre portant sur les sujets d'intérêt commun et prévoyant des protocoles régionaux et thématiques, ménageant ainsi la souplesse nécessaire pour traiter des thèmes ou des situations régionales variables; et

- un protocole entrant dans le cadre d'une convention internationale existante telle que la Convention sur la diversité biologique ou la Convention-cadre sur les changements climatiques.

Le domaine couvert par l'instrument juridiquement contraignant devrait être attentivement évalué par rapport à celui d'autres instruments obligatoires en vigueur. Une convention ou un protocole pourrait éventuellement préparer le terrain pour la création d'un mécanisme financier consacré aux forêts ou permettre d'accéder à des fonds existants comme le FEM. Des inquiétudes ont été exprimées du fait que les pays auraient à faire face à de nouvelles obligations sans disposer de moyens financiers additionnels pour s'acquitter de ces obligations. Toutes les implications devraient être examinées avant de s'engager à l'égard d'un nouvel instrument juridiquement contraignant.

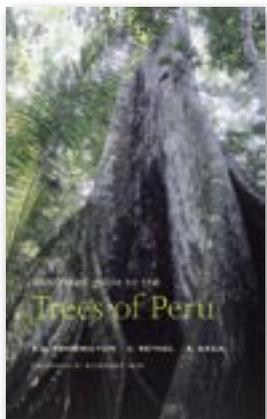
En général, il était espéré que la réunion du GSE PARAM permettrait aux participants, en tant qu'experts à titre individuel, de donner au FNUF des conseils scientifiques et techniques clairs pour l'élaboration d'un cadre juridique sur tous les types de forêts. Toutefois, vu la participation d'un grand nombre d'experts, le véritable défi sera de synthétiser dans un rapport logique au FNUF la riche diversité des suggestions, idées, opinions et propositions qui se sont dégagées de la réunion. Il est compréhensible que les réactions initiales au rapport du Groupe aient été partagées. Même vers la fin de la réunion il a été annoncé qu'un pays avait pris l'initiative de convoquer une réunion au Mexique en janvier 2005 en vue de mieux comprendre ce qu'entraîneraient les diverses options. Compte tenu du très vif intérêt suscité de toutes parts, l'examen des éléments d'un mandat en vue de l'élaboration d'un cadre juridique concernant tous les types de forêts sera sans aucun doute l'une des questions prédominantes de la 5ème session du FNUF en mai prochain.

Rapport établi par Amha bin Buang, Secrétariat de l'OIBT, eimi@itto.or.jp

Résumé
par
Alastair
Sarre

► **Pennington, T., Reynel, C. & Daza, A. 2004. Illustrated guide to the trees of Peru. DH Books, Sherborne, UK. ISBN 0 953 8134 3 6. £40.00 (frais de port compris au Royaume-Uni).**

Disponible auprès de: DH Books, The Manse, Chapel Lane, Milborne Port, Sherborne, DT9 5DL, Royaume-Uni; dhb@davidhunt.demon.co.uk



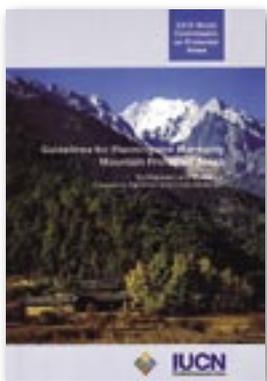
Ce livre relié de 848 pages est le premier à offrir une récapitulation générique complète de la flore arborée péruvienne, une des plus riches au monde. Il décrit 980 genres, y compris ceux qui sont généralement cultivés ou naturalisés au Pérou, avec clés d'identification aux familles et aux genres, plus de 900 dessins et près de 200 illustrations en couleurs. Cette publication

devrait servir d'important guide aux forestiers, botanistes, étudiants et touristes et sera utile non seulement au Pérou mais dans d'autres pays andins comme l'Equateur et la Bolivie où l'on trouve aussi plusieurs des mêmes espèces d'arbres.

D'après les notes de l'éditeur

► **Hamilton, L. & McMillan, L. (eds) 2004. Guidelines for planning and managing mountain protected areas. IUCN – The World Conservation Union. Gland, Suisse et Cambridge, Royaume-Uni. ISBN 2 8317 0777 3.**

Disponible auprès de: IUCN Publications Services Unit, 219C Huntingdon Road, Cambridge CB3 0DL, Royaume-Uni; Tél 44-1223-277 894; Fax 44-1223-277 175; info@iucn.org; www.iucn.org/bookstore



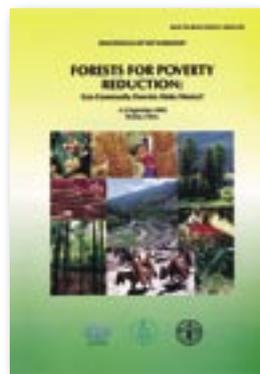
Ces directives mettent à jour un ensemble de 161 directives publiées en 1992. Elles ont été synthétisées par les éditeurs à la suite d'un atelier de 59 scientifiques et aménagistes de 23 pays qui se sont réunis en 2003 dans les montagnes de Drakensberg en Afrique du Sud. D'après les éditeurs, l'atelier était fondé sur l'argument selon lequel les montagnes possèdent

des caractéristiques biophysiques et culturelles qui méritent une attention et un traitement particuliers en matière de préservation et de conservation. Ces caractéristiques incluent leur nature tridimensionnelle faite de pentes raides, de diversité d'écosystèmes sur de courtes distances dans des zones de même altitude, de leurs différents aspects ou expositions et climats, et souvent de leur caractère de spiritualité, d'éloignement, d'inaccessibilité et de grande diversité culturelle. Les directives sont conçues à un niveau général pour les décideurs et

aménagistes de régions montagneuses; il faut espérer qu'elles aideront à formuler des directives spécifiques au niveau national et à celui des aires protégées.

► **Sim, H.C., Appanah, S. & Lu, W.M. 2004. Forests for poverty reduction: can community forestry make money? RAP Publication 2004/04. Food and Agriculture Organization of the United Nations, Bangkok, Thaïlande. ISBN 974 7946 51 3.**

Disponible auprès de: Patrick B. Durst, FAO Regional Office for Asia and the Pacific, 39 Phra Atit Rd, Bangkok 10200, Thaïlande; Tél 66-2-697 4000; Fax 66-2-697 4445; Patrick.Durst@fao.org



Ce rapport présente les actes d'un atelier tenu à Beijing (Chine) en septembre 2003. Il contient une diversité d'exposés sur la manière dont la foresterie villageoise génère des revenus dans plusieurs pays: la Chine, le Viet Nam, le Cambodge et jusqu'aux Philippines, au Bangladesh, en Indonésie et en Thaïlande.

► **Luoma-aho, T., Hong, L.T., Ramanatha Rao, V. & Sim, H.C. (eds) 2004. Forest genetic resources: conservation and management. Proceedings of the Asia Pacific Forest Genetic Resources Programme Inception Workshop, Kepong, Malaysia, 15-18 July 2003. International Plant Genetic Resources Institute Regional Office of Asia, the Pacific and Oceania, Serdang, Malaysia. ISBN 92 9043 624 7.**

Disponible auprès de: IPGRI Regional Office for Asia, the Pacific and Oceania, PO Box 236, UPM Post Office, 43400 Serdang, Selangor Darul Ehsan, Malaisie.

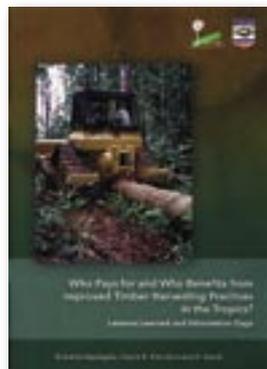


L'atelier retracé dans ce volume substantiel était conçu en tant que base devant servir à lancer la mise en place d'un réseau des ressources génétiques forestières dans la région, par l'intermédiaire du Programme Asie-Pacifique sur les ressources génétiques de la forêt. Ce réseau sera maintenant soutenu par le

projet OIBT PD 199/03 REV.3 (F): "Renforcement de la capacité nationale et de la collaboration régionale au service de l'exploitation durable des ressources génétiques de la forêt en Asie tropicale", qui a été financé à la dernière session du Conseil international des bois tropicaux. Le but est de développer dans les pays d'Asie tropicale les capacités nationales et régionales leur permettant de conserver et d'utiliser rationnellement les ressources génétiques de la forêt et de partager l'information concernant ces ressources.

► **Applegate, G., Putz, F. & Snook, L. 2004. Who pays for and who benefits from improved timber harvesting practices in the tropics? Lessons learned and information gaps. Center for International Forestry Research, Bogor, Indonesia. ISBN 979 3361 42 5.**

Disponible auprès de: CIFOR, PO Box 6596 JKPWB, Jakarta 10065, Indonésie; Tél 62-251-622 622; Fax 62-251-622 100; cifor@cgiar.org; www.cifor.cgiar.org

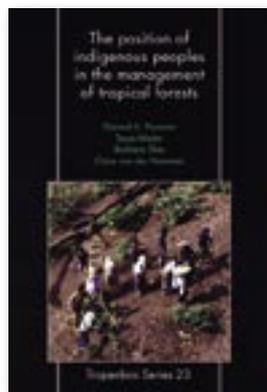


Cette courte publication propose de décomposer l'exploitation à faible impact en ses différents éléments et de calculer les coûts et avantages de chacun sous différents angles. Les auteurs suggèrent d'utiliser un logiciel de simulation (RILSIM—Reduced Impact Logging Simulator), mis au point par

Dennis Dykstra en partie pour répondre à la demande de l'industrie forestière de trouver un moyen pour isoler les coûts des différentes techniques d'EFI (voir AFT 12/1 page 28). Dans leur analyse, les auteurs se concentrent sur l'optique des entrepreneurs de l'exploitation forestière et leurs équivalents, vu que ce sont les acteurs le plus généralement susceptibles d'adopter l'EFI et qu'il est par conséquent d'une importance capitale de les convaincre des avantages des différents éléments de l'EFI pour qu'ils les adoptent.

► **Persoon, G., Minter, T., Slee, B. and van der Hammen, C. 2004. The position of indigenous peoples in the management of tropical forests. Tropenbos Series 23. Tropenbos International, Wageningen, the Netherlands. ISBN 90 5113 073 2.**

Disponible auprès de: Tropenbos International, Lawickse Allee 11, PO Box 232, 6700 AE Wageningen, Pays-Bas; www.tropenbos.org



Ce livre étudie certaines des tendances nouvelles de la politique internationale relative aux peuples indigènes, et analyse la situation de ces populations en Indonésie, au Viet Nam, aux Philippines, en Colombie, en Equateur et en Afrique. Y sont données plusieurs définitions de "peuples indigènes"; l'une des plus claires est celle qui figure dans une convention

de l'Organisation internationale du travail (OIT):

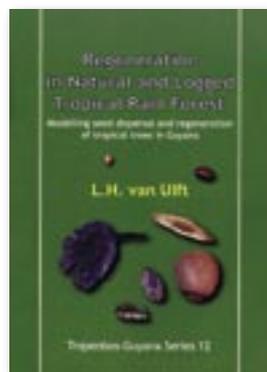
Peuples dans les pays indépendants qui sont considérés comme indigènes du fait qu'ils descendent des populations qui habitaient le pays, ou une région géographique à laquelle appartient le pays, à l'époque de la conquête ou de la colonisation ou de l'établissement des frontières actuelles de l'Etat, et qui, quel que soit leur statut juridique, conservent leurs institutions sociales,

économiques, culturelles et politiques propres ou certaines d'entre elles.

Plusieurs définitions, y compris celle de l'OIT, distinguent un sous-groupe de peuples indigènes appelé "peuples tribaux". Un des chapitres de ce livre examine des questions relatives aux populations indigènes face à la décentralisation de la gestion des ressources naturelles.

► **van Ulft, L.H. 2004. Regeneration in natural and logged tropical rain forest. Modelling seed dispersal and regeneration of tropical trees in Guyana. Tropenbos-Guyana Series 12. Tropenbos-Guyana Programme, Georgetown, Guyana. ISBN 90 5113 076 7.**

Disponible auprès de: Tropenbos International, Lawickse Allee 11, PO Box 232, 6700 AE Wageningen, Pays-Bas; www.tropenbos.org

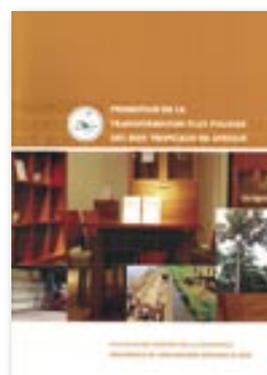


L'étude présentée dans ce livre a pour but de mettre au point un modèle pour simuler les effets à long terme des perturbations naturelles et de celles qui résultent de l'exploitation sur la diversité et la dynamique des espèces d'arbres, en se concentrant notamment sur la régénération aux stades des graines et des semis et en recourant aux données rassemblées

dans la forêt ombrophile du centre du Guyana.

► **OAB 2004. Promotion de la transformation plus poussée des bois tropicaux en Afrique. Plan d'action proposé par la Conférence ministérielle de l'Organisation africaine du bois. Organisation Africaine du Bois, Libreville, Gabon.**

Disponible auprès de: Organisation Africaine du Bois, BP 1077, Libreville, Gabon; oab-gabon@internetgabon.com



Le plan d'action présenté dans cette publication est l'aboutissement d'une série d'ateliers tenus dans les pays membres de l'Organisation Africaine du Bois et d'une conférence internationale tenue au niveau ministériel à Libreville (Gabon) en mars 2003. Elaboré dans le cadre de l'avant-projet OIBT PPD 15/98 REV.2 (I), la proposition

d'action couvre une période de dix ans, de 2004 à 2013. Ses éléments principaux sont: une description générale du contexte de la transformation plus poussée du bois en Afrique, une analyse des contraintes et des diverses options de politique d'industrialisation, une proposition de stratégies nationales et régionales, un ensemble d'actions liées aux stratégies identifiées, et une proposition pour le suivi de l'exécution du plan d'action.

L'UICN définit son programme de travail

Le 3ème congrès mondial de l'UICN était l'une des plus grandes rencontres qui ait jamais eu lieu sur la conservation

LE 3ÈME Congrès mondial de la nature de l'UICN, qui s'est tenu à Bangkok en novembre, a rassemblé 4900 personnes venues de tous les coins du monde, y compris près de mille scientifiques, plus de 200 représentants du domaine des affaires, plus de 40 ministres des affaires étrangères, de l'environnement, de l'agriculture, du tourisme et de la pêche et des centaines de défenseurs de l'environnement et dirigeants de communautés.

L'Assemblée de travail des membres de l'UICN, qui s'est réunie dans la dernière partie du congrès, a mis aux voix plus de 100 résolutions et recommandations portant sur des politiques et des actions essentielles pour la conservation. Elle a également défini les priorités de l'Organisation pour les quatre années à venir. Entre autres, l'UICN:

- a demandé un moratoire sur la libération des organismes génétiquement modifiés;
- a mis en place un Réseau mondial d'apprentissage pour la conservation en vue d'offrir des possibilités d'apprentissage aux professionnels de la conservation et du développement;
- s'est engagée à oeuvrer avec les peuples autochtones, en ce qui concerne notamment la gestion et la création d'aires protégées.

Mettre un frein à l'exploitation forestière illégale

La première partie du Congrès, appelée le Forum mondial de la nature, comprenait plus de trois cents petites réunions et sessions plénières. Parmi celles-ci, l'OIBT a tenu, en coopération avec l'UICN, une séance de discussion de trois heures. Animés par Mme Jan McAlpine, Présidente en exercice du Conseil international des bois tropicaux, ces débats étaient concentrés sur le thème de l'exploitation forestière illégale qui représente une menace considérable pour l'aménagement forestier durable dans les tropiques et ailleurs. Comment les organismes internationaux peuvent-ils aider à maîtriser cette menace et à augmenter le commerce légal des produits ligneux d'origine légale?

Ont pris la parole à cette occasion Kazuyuki Morita de l'Agence forestière du Japon, Steven Johnson du Secrétariat de l'OIBT, James Gasana d'Intercooperation (Suisse) et du Secrétariat d'Etat suisse aux affaires économiques, Yati Bun de la Fondation pour le développement des peuples et des communautés de Papouasie-Nouvelle-Guinée, Robianto Koestomo de l'Association indonésienne des concessionnaires forestiers, Chen Hin Keong de TRAFFIC Malaisie et Stewart Maginnis du Programme de l'UICN pour la conservation des forêts.

M. Morita a fait valoir que, le Japon étant grand importateur de grumes et de contreplaqués, il joue un important rôle dans les initiatives visant à réduire l'exploitation forestière illégale. Les importateurs de bois du pays ont déclaré ne pas vouloir utiliser du bois provenant de sources illégales et les actions du gouvernement sont destinées à soutenir ces intentions, en particulier dans la région Asie-Pacifique.

Dr Johnson a présenté une partie des travaux effectués par l'OIBT en matière de prévention de l'exploitation forestière illégale et du commerce illicite du bois, parmi lesquels des projets ayant pour objectifs spécifiques de renforcer l'application des lois forestières et représentant un investissement de plus de 5 millions de dollars EU. Il a également souligné les efforts tendant à améliorer la qualité des informations sur la production et les marchés du bois,

en faisant observer cependant que les faiblesses des statistiques entravent encore la lutte contre l'exploitation forestière illégale et le commerce illicite du bois dans beaucoup de pays.

James Gasana a récapitulé certaines des expériences acquises grâce à des projets de l'OIBT qui ont créé et renforcé des réserves de conservation transfrontières sous les tropiques. Il a déclaré que la garantie du respect des lois dans ces réserves exige un haut degré de volonté politique à l'égard de l'approche transfrontière, l'officialisation des approches coopératives, la forte participation de la société civile, une gestion fondée sur des bases scientifiques et la promotion d'une culture de responsabilité au sein des communautés locales. Il a également souligné la nécessité de disposer de meilleures informations sur la situation de la gestion dans les aires protégées.

Yati Bun a évoqué certains des problèmes que les activités forestières illégales risquent de poser dans les communautés indigènes et locales. Un des rôles importants de la communauté internationale devait être de faire connaître ces activités et de soutenir les actions entreprises au niveau national qui tendent à empêcher ces activités.

M. Robianto a indiqué que l'exploitation forestière illégale et le commerce illicite du bois créaient un cercle vicieux entraînant des faillites dans le secteur forestier, des licenciements massifs d'ouvriers forestiers et d'artisans du bois, accompagnés d'une recrudescence des activités illégales. Il a invité les organisations internationales et les pays importateurs à mettre sur pied des campagnes en faveur de l'utilisation des grumes d'origine légale— et contre la consommation des grumes d'origine illégale.

M. Chen a décrit la situation de l'application de la loi forestière en Malaisie, en particulier à l'égard du commerce de ramin, un bois désormais inscrit à l'Annexe II de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction. Certains des défis que la Malaisie doit relever à la suite de l'inscription du ramin comprennent le besoin de renforcer la coordination entre les Etats malaisiens, de concilier les lois relatives aux droits coutumiers des autochtones en résolvant les questions foncières et compensatoires, et de combler des lacunes dans le système de troc, en particulier avec le pays voisin, l'Indonésie.

M. Maginnis a mis l'accent sur les résultats de l'intensification du dialogue engagé entre la société civile et le secteur privé au sujet de l'exploitation forestière illégale, grâce à des initiatives lancées par l'UICN, l'OIBT et d'autres organisations. Une approche tripartite faisant intervenir les gouvernements, la société civile et le secteur privé est un élément essentiel de la lutte contre l'exploitation forestière illégale et le commerce illicite du bois. Il faudrait prendre comme point de départ une définition de paramètres de la légalité, ce qui exigerait un autre processus de renforcement de la confiance entre les trois secteurs et qui pourrait être facilité par des organisations internationales comme l'OIBT et l'UICN.

Les exposés présentés par les membres du groupe de discussion peuvent être téléchargés du site www.itto.or.jp/live/PageDisplayHandler?pageId=223&id=809. Des informations complémentaires sur les résultats du Congrès mondial de la nature de l'UICN peuvent être obtenues en consultant le site www.iucn.org/congress/index.cfm

Programme estival de formation forestière

11-15 juillet 2005

Coût: £200-850 (selon le nombre de jours)

Oxford, Royaume-Uni

Langue: anglais

Ce programme offre une diversité de cours sur des questions actuelles aux intervenants dans les domaines tels que la gestion des forêts, les filières d'approvisionnement de produits forestiers, la certification et la gestion durable des ressources naturelles. Ces cours de formation portent sur les domaines suivants:

- introduction à la certification et à la normalisation (1 jour);
- procédures de la certification des forêts, y compris leur audit (4 jours);
- procédures d'achats responsables, y compris traçabilité des produits et filière de responsabilité (2 jours);
- forêts à haute valeur de conservation et surveillance de la biodiversité (2 jours); et
- politiques liées aux changements climatiques et aux forêts (1 jour).

Adresse: ProForest, 58 St Aldates, Oxford, OX1 1ST, Royaume-Uni; Tél 44-865-243439; Fax 44-865 79044; info@proforest.net; www.proforest.net

Etudes de maîtrise: Gestion, accès, conservation et commerce des espèces: le cadre international

3 Octobre-5 décembre 2005

Langue: espagnol et anglais (avec interprétation simultanée)

Universidad Internacional de Andalucía, Baeza, Espagne

Ce cours prépare à une maîtrise en permettant aux étudiants de comprendre comment fonctionnent les principaux accords internationaux multilatéraux. Il s'adresse à ceux qui interviennent, ou souhaitent intervenir dans les prises de décisions relatives à l'environnement ou à la mise en oeuvre d'accords internationaux au niveau exécutif. Un petit nombre de bourses est prévu.

Adresse: Rector, Universidad Internacional de Andalucía, Sede Antonio Machado, Palacio de Jabalquinto, Plaza de Santa Cruz, s/n. 23440 Baeza, Jaén, Espagne; Tél 34-953-742775; Fax 34-953-742975; machando@unia.es; www.unia.es

La publication de ces avis de cours ne signifie pas forcément que l'OIBT les approuve. Il est conseillé aux candidats potentiels d'obtenir autant de renseignements que possible au sujet des cours qui les intéressent et des institutions qui les offrent.

► suite de la page 31

un frein à leurs aspirations de développement dans l'intérêt commun, et le monde en profite pour bénéficier "gratuitement" des services fournis par les forêts tropicales. L'enjeu est donc de faire du commerce des bois tropicaux un catalyseur du développement durable et de relever, sur le plan international, le niveau actuel extrêmement bas de la rémunération des services fournis par les écosystèmes forestiers.

Réforme des règlements établis par les gouvernements

Plusieurs orateurs ont préconisé que les politiques des gouvernements concernant le commerce des bois incitent davantage l'industrie à introduire des pratiques d'aménagement forestier durable. Scott Poynton a invité les gouvernements du monde entier à étudier les mesures qu'ils pourraient prendre pour réduire le commerce des produits ligneux illégaux, condition préalable à toute augmentation des prix du bois légalement produit. Virgilio Viana a proposé que tout le bois certifié issu des forêts tropicales naturelles soit exempté d'impôts et de droits, ce qui reviendrait à une rémunération des services environnementaux rendus par les forêts tropicales.

Plusieurs experts du groupe et participants ont également réclamé l'abandon des subventions perverses dans les domaines de l'agriculture et de la foresterie, qui faussent les décisions relatives à l'occupation des sols et privent les pays en développement des revenus d'exportation qui pourraient être canalisés vers la conservation et la gestion durable des forêts.

Elargissement du programme de petites subventions pour la foresterie communautaire en Asie du Sud et du Sud-Est

Le programme qui accorde des petites subventions pour des activités en faveur des forêts tropicales en Asie du Sud et du Sud-Est (SGP PTF) a été élargi. Financé par l'Union européenne et géré par le PNUD, le SGP PTF offre un programme-concours pour obtenir des petites subventions de 20 000 à 150 000 euros en faveur d'initiatives à base communautaire visant à promouvoir la gestion durable des forêts tropicales. Depuis janvier 2003, le SGP PTF a reçu au total 724 propositions formelles de groupes communautaires du Pakistan, des Philippines, de Thaïlande et du Viet Nam, dont 69 ont été financées.

Le SGP PTF s'adressera désormais aussi à l'Indonésie, à la Malaisie et à la Sri Lanka. Un appel de propositions formelles a été annoncé en Malaisie et Sri Lanka, et il est prévu qu'un appel analogue sera lancé en Indonésie en janvier 2005. Jusqu'à présent, 171 demandes de financement formelles ont été reçues en Malaisie et en Sri Lanka. En outre, il est envisagé actuellement d'étendre les activités du SGP PTF au Cambodge et à la RDP lao; dans ce cas, on pense que l'appel de propositions sera publié dans le premier trimestre de 2005. Le SGP PTF a pour mandat de poursuivre ses activités d'octroi de subventions jusqu'en décembre 2007 et dispose d'un budget total de 15,1 millions d'euros.

Le SGP PTF concentre son attention sur les populations rurales pauvres qui vivent dans les forêts de la région ou en sont originaires. Dans la pratique, le SGP PTF s'appuie sur le principe que les programmes de chaque pays sont exécutés par eux-mêmes, tant du point de vue de leur stratégie globale que du choix des projets. Les procédures de demande de subventions tiennent compte des capacités généralement faibles des groupes communautaires et encouragent la présentation des demandes sous la forme d'un bref exposé des concepts rédigé dans les langues locales.

Pour tout renseignement complémentaire sur ces possibilités de financement, consulter le site Web du SGP PTF, www.sgptf.org ou contacter le Coordonnateur régional du Programme, Mark Sandiford, à l'indicatif mark.sandiford@undp.org

Les membres du groupe et les participants ont également parlé de la nécessité de clarifier et de sécuriser les droits de propriété.

Saúl Monreal et d'autres participants au forum mexicain ont évoqué le rôle des plantations dans la réhabilitation des terres dégradées, laquelle atténue la pression sur les forêts naturelles et contribue au développement durable. Plusieurs intervenants dans l'auditoire étaient eux-mêmes des propriétaires de plantations, et une discussion sur le pour et le contre des espèces exotiques et les causes sous-jacentes du changement d'utilisation du territoire a aidé à clarifier certaines des questions importantes de foresterie au Mexique.

Une bonne aubaine pour les forêts

Le Gouverneur Viana a dit que les politiques de son gouvernement avaient valu à Acre le surnom d'Etat de forêts. L'exemple de la forêt domaniale d'Antimary a prouvé qu'il était possible de mettre en place, dans une forêt reculée, un régime de développement durable. L'industrie du bois joue un rôle crucial à cet égard; il est tout aussi crucial, a-t-il ajouté, que les collectivités vivant dans la forêt d'Antimary soient les principaux bénéficiaires du régime de gestion durable. Ces habitants aiment la forêt et veulent la préserver pour leurs enfants et leurs petits enfants. Promue comme il se doit, l'industrie du bois les y aidera.

► 7-9 février 2005. **Wood Protection under Tropical Environments.** Kumasi, Ghana.

IUFRO 5.03.07. **Adresse:** Oteng Amoake; Tél 233-51-60122; Fax 233-51-60121; oamoako@forig.org or Robert White; Tél 1-608-231 9200; Fax 1-608-231 9592; rhwhite@fs.fed.us

► 13-15 février 2005. **The Working Forests in the Tropics: Policy and Market Impacts on Conservation and Management.** Gainesville, Floride, Etats-Unis. **Adresse:**

Jennifer M. Anderson, University of Florida, IFAS Office of Conferences and Institutes; Tél 1-352-3925930; jmanderson@ifas.ufl.edu; www.conference.ifas.ufl.edu/tropics

► 14-18 février 2005. **Conférence des Nations Unies pour la négociation de l'Accord international sur les bois tropicaux devant succéder à l'Accord de 1994 (2ème partie).** Genève, Suisse. **Adresse:** Alexei Mojarov, Secrétariat de la CNUCED; alexei.mojarov@unctad.org

► 28 février-5 mars 2005. **17th Commonwealth Forestry Conference: Forestry's Contribution to Poverty Reduction.** Colombo, Sri Lanka. **Adresse:** Conservator General of Forests, Sampathpaya; PO Box 3, Battaramulla, Sri Lanka; Tél 94-1-286 6616; Fax 94-1-286 6633; forlib@sltnet.lk

► 1-4 mars 2005. **Forest Leadership Conference.** Toronto, Canada. **Adresse:** ForestLeadership, 353 St Nicolas - Suite 101, Montréal, QC, H2Y 2P1, Canada; Tél 1-514-274 4344; Fax 1-514-277 6663; info@ForestLeadership.com; www.forestleadership.com

► 1-5 mars 2005. **Malaysian International Furniture Fair 2005.** Kuala Lumpur, Malaisie. **Adresse:** MIFF Sdn Bhd, Lot 19A, 19th Floor Menara PGRM,

8 Jalan Pudu Ulu, Cheras, 56100 Kuala Lumpur, Malaisie; Tél 603-9282 2888; Fax 603-9286 1551; info@miff.com.my; www.miff.com.my

► Mars 2005. **Conservation Biology and Ecosystem Functioning in Plantation Forests.** Bordeaux, France. IUFRO 8.00.00. **Adresse:** Alain Franc; Tél 33-1-4549 8982; Fax 33-1-4549 8839; franc@athena.paris.inra.fr; www.iufro.org/

► 7-9 mars 2005. **International Seminar on Synergistic Approach to Appropriate Forestry Technology for Sustaining Rainforest Ecosystems.** Bintulu, Sarawak, Malaisie. **Adresse:** The Secretariat, International Forestry Seminar, Faculty of Agricultural and Sciences and Food, University Putra Malaysia Kampus Bintulu, PO Box 396, 97008 Bintulu, Sarawak, Malaisie; Tél 60-86-855469; Fax 60-86-8554 6; for_tech@btu.upm.edu.my; www.btu.upm.edu.my

► 9-11 mars 2005. **World of Wood.** Savannah, Géorgie, Etats-Unis. **Adresse:** International Wood Products Association (IWPA), 4214 King Street West, Alexandria, Virginie, Etats-Unis; Tél 1-703-820 6696; Fax 1-703-820 8550; info@iwpawood.org; www.iwpawood.org

► 3-10 avril 2005. **Brazil Forestry Study Tour: Working Conference on Pine and Hardwood Plantations and Forest Products Manufacturing in Southern Brazil.** Curitiba, Brésil. **Adresse:** Mark Willhite; bwillhite@jumo.com

► 4-7 avril 2005. **Sustainable Forestry in Theory and Practice: Recent Advances in Statistics, Modelling and Knowledge Management.** Edinburgh, Ecosse. IUFRO 4.11.00, 4.02.00, 6.12.00. **Adresse:** Keith Reynolds, USDA

Forest Service, Pacific Northwest Research Station, Corvallis, OR, Etats-Unis; Tél 1-541-750 7434

► 4-8 avril 2005. **Atelier sur la mise en oeuvre de la restauration des espaces forestiers.** Petropolis, Brésil. Organisé par le Partenariat mondial sur les forêts et coparrainé par l'OIBT. **Adresse:** Carole Saint-Laurent, Senior Forest Policy Adviser, IUCN, Coordinator, Global Partnership on Forest Landscape Restoration, 70 Mayfield Avenue, Toronto, Canada M6S 1K6; Tél 1-416-763 3437; CarSaintL@bellnet.ca

► 5-8 avril 2005. **Sustainable Forestry in Theory and Practice: Recent Advances in Inventory and Monitoring, Statistics and Modelling, Information and Knowledge Management and Policy Science.** Edinburgh, Ecosse. **Adresse:** Evelyn Hall, Forest Research, Northern Research Station, Roslin, Midlothian, EH25 9SY, Royaume-Uni; evelyn.hall@forestry.gsi.gov.uk; www.iufro-edinburgh.org.uk

► 6-9 avril 2005. **Panexpo 2005. 2nd International Seminar & Exhibition on Plywood and Panel Industry.** New Delhi, Inde. Coparrainé par l'OIBT. **Adresse:** Federation of Indian Plywood & Panel Industry, 12/22 East Patel Nagar (1st Floor), New Delhi 110 008, Inde; Tél 91-11-2575 5649; Fax 91-11-2576 8639; fippi@fippi.org; www.panexpo.com

► 16-27 mai 2005. **5ème Session du Forum des Nations Unies sur les forêts.** New York, Etats-Unis. **Adresse:** Mia Söderlund, Secrétaire du FNUF; Tél 1-212-963 3262; Fax 1-212-963 4260; unff@un.org; www.un.org/esa/forests

► 1-3 juin 2005. **The Global Forest and Paper Summit 2005.** Vancouver, Canada. **Adresse:** Forest Products Association of Canada, Suite

504-999 Canada Place, Vancouver, British Columbia, Canada V6C 3E1; Tél 1-604-775 7300; Fax 1-604-666 8123; info@globalforestpapersummit.com; www.globalforestpapersummit.com

► 20-24 juin 2005. **5th International Conference on Forest Vegetation Management: Useable Science, Practical Outcomes and Future Needs.** Corvallis, Oregon. **Adresse:** Dr Robin Rose, Director, Vegetation Management Research Cooperative, College of Forestry, Oregon State University, 308 Richardson Hall, Corvallis, OU 97330 Etats-Unis; Tél 1-541-737 1393; Fax 1-541-737 6580; robin.rose@oregonstate.edu

► 21-23 juin 2005. **Trente-huitième session du Conseil international des bois tropicaux et des Comités associés.** Brazzaville, République du Congo. **Adresse:** Collins Ahadome; Tél 81-45-223 1110; Fax 81-45-223 1111; itto@itto.or.jp; www.itto.or.jp

► 10-17 juillet 2005. **Canopy Ecology—Tropical versus Temperate Forests.** Leipzig, Allemagne. **Adresse:** Wilfried Morawetz, University of Leipzig Institute for Botany; Tél 49-341-973 8590; Fax 49-341-973 8549; morawetz@uni-leipzig.de

► 26-28 juillet 2005. **Symposium on Tropical Rainforest Rehabilitation & Restoration: Existing Knowledge and Future Directions.** Kota Kinabalu, Sabah, Malaisie. **Adresse:** Secretariat, Symposium on Tropical Rainforest Rehabilitation & Restoration, c/o Research & Development Division, Yayasan Sabah Group, 12th Floor, Menara Tun Mustapha, PO Box 11201, 88813 Kota Kinabalu, Sabah, Malaisie; joan@icsb-sabah.com.my; www.ysnet.org.my/symposium.htm

► 8-13 août 2005. **Forests in the Balance: Linking Tradition and Technology.** XXIe Congrès mondial de l'IUFRO. Brisbane, Australie. **Adresse:** Congress Manager, PO Box 164, Fortitude Valley QLD 4006, Australie; Level 2, 15 Wren St, Bowen Hills QLD 4006, Australie; Tél 61-(0)-7-3854 1611; Fax 61-(0)-7-3854 1507; iufro2005@ozaccom.com.au; www.iufro2005.com/

► 10-15 septembre 2005. **Réunion du Groupe de travail 7.03.04 de l'IUFRO (Maladies et insectes des pépinières forestières).** Uherske Hradiste, République tchèque. **Adresse:** Dr. Zdenka Prochazkova, WP Coordinator, FGMRI RS Uherske Hradiste, 686 04 Kunovice, République tchèque; Prochazkova@vulhmuh.cz

► 20-24 septembre 2005. **VII Plywood and Tropical Timber International Congress and VI Machinery and Timber Products Fair.** Belém, Brésil. **Adresse:** WR São Paulo; Tél 11-3722 3344; wrsp@wrsaopaulo.com.br

► 30 septembre-6 octobre 2005. **8th World Wilderness Congress.** Anchorage, Alaska. **Adresse:** 8th WWC Secretariat, The WILD Foundation, PO Box 1380, Ojai, CA Etats-Unis 93024; Tél 1-805-640 0390; Fax 1-805-640 0230; info@wwc.org; www.8wwc.org

► 7-12 novembre 2005. **Trente-neuvième session du Conseil international des bois tropicaux et des Comités associés.** Yokohama, Japon. **Adresse:** Collins Ahadome; Tél 81-45-223 1110; Fax 81-45-223 1111; itto@itto.or.jp; www.itto.or.jp

► 23-25 novembre 2005. **5th Iberoamerican Forest and Environmental Law Congress.** Mexique IUFRO 6.13.01. **Adresse:** Fernando Montes de Oca Dominguez; Tél 52-33-3615 0473; fernandomontesdeoca@imdefac.com.mx

d'Antimary créée dans son Etat. Un plan d'aménagement forestier durable à des fins multiples a été préparé et se déroule actuellement dans les premières phases d'exécution. Ce projet justifie une mention particulière à plus d'un titre. Tout d'abord, il a résolu des problèmes de longue date de propriété foncière et de jouissance des terres, en légalisant les droits des habitants de la forêt—106 familles de gemmeurs—de participer à la gestion de la forêt et de tirer des bénéfices de son utilisation. Deuxièmement, il a facilité l'organisation de ces familles en associations et leur procure une aide économique pour améliorer leur production et leur commerce de produits non ligneux, y compris le caoutchouc, la noix du Brésil et les oléorésines telles que l'huile de copaiba. Enfin, il a établi, pour la première fois dans une forêt publique d'Amazonie brésilienne, un système de production commerciale durable de bois, grâce auquel une grande partie des revenus du bois sur pied est payée aux familles de gemmeurs. Selon le Gouverneur Viana, ce projet sert de modèle pour le développement d'une industrie forestière durable dans le reste de l'Etat d'Acre.

Néanmoins, les pays n'ayant pas les capacités nécessaires pour créer un tel régime sont encore nombreux. Par exemple, M. Attah a évoqué les faibles degrés d'alphabétisation dans beaucoup de pays africains, en particulier dans les zones rurales, qui risquent de limiter le pouvoir de négociation des collectivités et leurs aptitudes à tirer bénéfice de l'exploitation forestière et du commerce. M. Viadas a mentionné une enquête réalisée au Mexique pour alimenter le dialogue. A une question concernant le rôle des forêts tropicales dans le développement durable, les personnes interrogées ont répondu, en grande majorité (83%), qu'elles n'avaient aucune idée de ce qu'était le développement durable ni du rôle que les forêts tropicales pourraient jouer dans ce domaine.

Il est impératif de venir à bout de l'exploitation forestière illégale et du commerce illicite

Plusieurs orateurs ont fait observer que l'exploitation forestière illégale et le commerce illicite étaient des obstacles majeurs au développement durable. Scott Poynton a précisé que le bois illégalement prélevé se vend moins cher que le bois légalement produit, cassant les prix sur les marchés et menaçant la viabilité financière du commerce légal. La présence continue de quantités importantes de bois illégal de production non durable sur les marchés internationaux l'a mené à conclure que le commerce du bois ne contribue pas au développement durable.

En revanche, Brigid Shea estime que le commerce contribue au développement durable dans la plupart des pays en dépit des problèmes causés par quelques opérateurs sans scrupules. Elle pense qu'il faudrait prioritairement identifier le bois légalement produit sur le marché plutôt que se focaliser sur la certification de bonne gestion forestière. L'illégalité et la corruption sont des ennemis redoutables du développement durable et une menace considérable pour le commerce des bois tropicaux. A son avis également, il faudrait régulièrement faire le point sur la contribution du commerce au développement durable et l'intensifier. Au forum de Guadalajara, plusieurs intervenants de la salle ont évoqué les problèmes des abattages clandestins dans les forêts de leur pays et ont demandé que, pour lutter contre ce problème, les forêts soient davantage soumises à des contrôles locaux.

Définitions

La définition du 'commerce des bois tropicaux' utilisée lors des débats était la suivante:

la vente des produits contenant du bois issu des forêts tropicales et leur expédition vers des destinations internationales

et celle de la 'certification':

la vérification (indépendante) de la durabilité d'une opération forestière et/ou du bois qu'elle produit

La certification est un mécanisme utile

La certification peut utilement servir à promouvoir l'aménagement forestier durable. M. Attah, par exemple, a fait valoir que la demande du marché pour le bois issu d'une production durable a joué un rôle fondamental dans les améliorations de la gestion forestière dans certains massifs des tropiques. La certification, a-t-il affirmé, offre la possibilité d'accroître la contribution du commerce du bois au développement durable, à condition toutefois qu'elle soit utilisée comme incitation au développement et non comme obstacle aux échanges.

M. Attah a reconnu que beaucoup de producteurs tropicaux manquent de savoir-faire pour introduire les pratiques d'aménagement forestier durable du jour au lendemain; la communauté internationale et le public consommateur doivent faire preuve de patience en attendant que ces compétences sont acquises. Fermer les marchés au bois non certifié serait catastrophique pour les économies de nombreux pays tropicaux et viendrait à l'encontre de l'objectif déclaré, qui est d'encourager l'aménagement forestier durable. M. Attah et d'autres intervenants ont souligné le besoin de mettre fin à la rivalité entre divers régimes de certification et de concentrer plutôt toute l'énergie à promouvoir les meilleures pratiques forestières sous les tropiques.

Brigid Shea a fait observer que la certification était encore, dans un large mesure, une création des pays développés, plus de 90% des superficies forestières certifiées se trouvant en Amérique du Nord ou en Europe. Elle a également dit que la demande de certification était animée davantage par des détaillants que par les consommateurs finals et qu'elle ne représentait pas encore un argument de vente important aux Etats-Unis.

Scott Poynton a fait valoir que, malgré l'enthousiasme de son organisation à défendre la certification, il faudra encore un certain temps pour que cet outil puisse être largement appliqué dans beaucoup de régions du monde. En attendant, démontrer simplement la légalité du bois aurait un impact "massif" sur la rentabilité des investissements faits pour la gestion des forêts et la transformation du bois.

Rémunération des services écologiques et non seulement du bois

Jose Carlos Carvalho a fait valoir que les forêts tropicales assurent de précieux services à la communauté mondiale, tels que la conservation de la biodiversité et le piégeage de vastes quantités de carbone, mais ces services ne sont pas rémunérés. Si l'on considère aussi les prix généralement modiques de la plupart des bois tropicaux, il n'est pas difficile de voir pourquoi les forêts sont éliminées pour faire place à des occupations plus rentables comme l'agriculture et l'élevage du bétail.

Virgilio Viana a indiqué que le public hors de l'Amazonie fait souvent valoir l'importance extrême des forêts tropicales de cette région, en particulier pour leur valeur de conservation, mais les Amazoniens vivent dans des conditions souvent effroyables. En fait, le reste du monde leur demande de mettre

► Suite à la page 29

Bois tropicaux et développement durable: la contribution du commerce

L'INDUSTRIE et le commerce des bois tropicaux emploient des millions de personnes et contribuent énormément à leurs moyens d'existence tout en rapportant les revenus de leurs exportations à certains des pays les plus pauvres du monde. D'autre part, on a reproché à l'industrie, entre autres, de provoquer la destruction des forêts et de ne pas prêter suffisamment d'attention aux préoccupations de la communauté.

En juin et juillet 2004, l'OIBT a organisé deux forums de discussion, l'un à São Paulo (Brésil) et l'autre à Guadalajara (Mexique), pour débattre la question suivante: "Le commerce des bois tropicaux contribue-t-il au développement durable?" Y ont participé d'éminentes personnalités de l'industrie, des gouvernements, du commerce, de la société civile et d'autres invités, au total un auditoire de presque 300 personnes. Le présent rapport fait la synthèse des résultats de ces deux rencontres.

Généralités

Le premier forum s'est réuni le 16 juin 2004, avec la coopération du Secrétariat de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) dans le courant de la CNUCED XI à São Paulo. Le second a eu lieu le 1er juillet 2004, avec la coopération de la Commission forestière du Mexique à Guadalajara, à l'occasion de la 2ème Exposition mexicaine sur la foresterie. A la tribune ont pris place les dix décideurs et professionnels de haut niveau suivants:

- **Alhassan Attah**, Directeur du Bureau de Londres, Commission forestière du Ghana (forum de São Paulo);
- **David Boulter**, venu en indépendant, ancien Président du Conseil international des bois tropicaux (animateur du forum de Guadalajara);
- **José Carlos Carvalho**, Secrétaire à l'environnement, Etat de Minas Gerais (Brésil) (forums de São Paulo et de Guadalajara);
- **Scott Poynton**, Directeur exécutif, Tropicale Forest Trust (forum de Guadalajara);

- **Saúl B. Monreal Rangel**, Administrateur des plantations forestières commerciales, Commission forestière nationale du Mexique (CONAFOR; forum de Guadalajara);
- **Brigid Shea**, Administratrice des affaires gouvernementales et environnementales, Internationale Wood Products Association (forum de Guadalajara);
- **Ivan Tomaselli**, Vice-président de l'Association brésilienne des bois mécaniquement transformés (Brésil) et Président de STCP Consult (modérateur du forum de São Paulo);
- **Eduardo Viadas**, présentateur du programme radiophonique "Planeta Azul" au Mexique (forum de Guadalajara);
- **Jorge Viana**, Gouverneur de l'Etat d'Acre, Brésil (forum de São Paulo); et
- **Virgilio Mauricio Viana**, Secrétaire à l'environnement et au développement, Etat d'Amazonas (Brésil) (forum de São Paulo).

Le forum associé à la CNUCED a été ouvert par Carlos Fortin Cabezas, Secrétaire général adjoint de la CNUCED, et Manoel Sobral Filho, Directeur exécutif de l'OIBT. Celui du Mexique a été ouvert par Carlos González Vicente, Coordonnateur général de la production et de la productivité de CONAFOR, et par Steven Johnson représentant l'OIBT.

Les principaux points soulevés au cours des délibérations de ces deux réunions sont récapitulés dans le présent article qui a été rédigé par le Secrétariat de l'OIBT dans l'intention de fournir des informations destinées à faciliter les travaux visant à promouvoir un commerce des bois tropicaux basé sur les forêts sous aménagement durable. L'intention du dialogue n'était pas nécessairement de répondre affirmativement ou négativement à la question de savoir si le commerce des bois contribuait au développement durable, ni d'essayer de quantifier cette contribution, mais d'explorer la nature et les limites de son éventuelle contribution et de suggérer des moyens qui permettraient de l'accroître.

Reconnaissance des efforts déployés par les pays tropicaux

L'industrie des bois tropicaux a mauvaise presse, surtout dans les pays développés, mais de nombreuses initiatives positives ont été prises et les réussites de gestion durable des forêts tropicales se multiplient.

Jorge Viana, le Gouverneur de l'Etat d'Acre, a décrit un projet (financé par l'OIBT) exécuté dans la nouvelle forêt domaniale

